RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2021

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

SOMMAIRE

I. INDICATEURS TECHNIQUES 3

1. Territoire desservi 3

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets 4

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service 4

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains 4

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels 5

2.1.3 Collecte des ordures ménagères 5

2.1.3.1 Organisation de la collecte 6

2.1.3.2 Fréquence de collecte 6

2.1.3.3 Tonnage collecté 6

2.1.4 Collecte des encombrants 7

2.1.4.1 Organisation de la collecte 7

2.1.4.2 Fréquence de collecte 7

2.1.4.3 Tonnage collecté 7

2.1.5 Collecte sélective 7

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers 7

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre 7

2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune 7

2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte 8

2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement) 8

2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers 9

2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers 9

2.1.6.2 Nombre de points de collecte par commune 9

2.1.6.3 Tonnage collecté 10

2.1.7 Les déchetteries 10

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt 10

2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes 11

2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes 12

2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt 13

2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols 14

2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux 15

2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique 15

2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique 16

2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries 17

2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures 17

2.1.9 Les Eco-organismes 18

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence 18

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers 18

2.2.2 La collecte des cartons 19
2.2.2.1 Collecte des cartons 19
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons 19
2.3 Bilan des tonnages collectés 20
2.3.1 Tonnages collectés 20
2.3.2 Evolution des performances de collecte 21
2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015 21
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets 22
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères 22
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries 22
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt 22
3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux 23
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire 23
3.3.1 Traitement du verre 23
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages 24
3.4 Taux global de valorisation 24
4. Prévention des déchets ménagers et assimilés 25
4.1 Composteurs individuels 25
4.2 Les animations 25
4.3 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem 26
4.4 La collecte des sapins de Noël 27

II. INDICATEURS FINANCIERS 28
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES 30
2. COÛT COMPLET DU SERVICE 30
2.1 Coût et financement du service public 30
2.2 Structure du coût 31
2.2.1 Structure du coût par poste de charge 31
2.2.2 Structure du coût par poste de produits 31
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement 32
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service 33
2.3 Coût des différents flux de déchets 34
2.3.1 Coût total par flux de déchets 34
2.3.2 Evolution des coûts 35
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public 35
2.3.4 Coûts aidées par habitant 36
2.3.5 Coûts aidés à la tonne 37

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021 38

IV. EVOLUTION DU SERVICE 42
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2022 42
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2022 45

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.
La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service

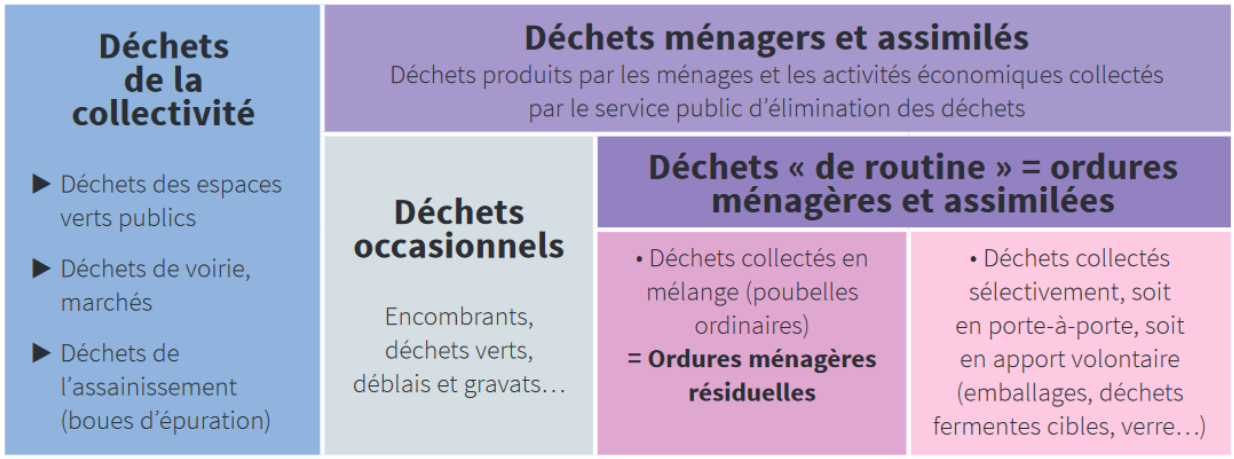

Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- **Bilan des moyens humains**

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
cx	3,5	5	5	6	5
Ambassadeur du tri	2	1	1,5	1,5	2
Maintenance					2
Déchetteries	4	4	6,5	6,5	6,5
Quai de transfert	1	1	1	1	1
Régie de collecte	27	29	30	30	30,5
Mécanique	2	2	2	2	2
TOTAL	**39,5**	**42**	**46**	**47**	**49**

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 4 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et 1 saisonnier pour les déchetteries et la maintenance, soit un saisonnier de moins pour la collecte que l'année précédente.

Depuis le 1er septembre 2021, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés pour reprendre les animations dans les écoles et communiquer sur le territoire.

- **Bilan des accidents de travail et maladies**

Type d'arrêt	Nombre de jours			Nombre de jours		
	2019	2020	Evolution	2020	2021	Evolution
Accident de service	249	242	-3%	242	246	+2%
Maladie	745	1258	69%	1258	615	-51%
Services non fait	25	41	62%	41	14	-65%
TOTAL	974	1541	51%	1541	875	-43%

Pour cette année, on constate que le nombre d'arrêt maladie à bien diminuer (-51%) et que le nombre d'accident de travail est stable.

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

- **Les véhicules et engins**

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 camion grue
	1 benne de 14m3
	7 bennes de 12m3
	1 benne de 9m3
	3 bennes de 8m3
	1 benne VL de 5m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles

- **Moyens matériels**

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique

2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt , les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter.
La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.
La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1er secteur)	X				
Bagnols-en-Forêt (2ème secteur)		X			
Bagnols-en-Forêt (3ème secteur)	X	X		X	
Callian	X		X		X
Fayence	X		X		X
Mons	X		X		X
Montauroux	X		X		X
Saint-Paul-en-Forêt		X			X
Seillans	X		X		X
Tanneron	X				X
Esterets/Marjoris/Château Tournon				X	
Tourrettes	X		X		X

- Bagnols-en-Forêt 1er secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2ème secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3ème secteur : point de regroupement

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
OM en bacs roulants	9 799,14 t	9 690,28 t	-1,11%	9 690,28 t	9 790,39 t	+1,03%
OM en semi-enterrés	906,30 t	915,92 t	1,06%	915,92 t	915,92 t	0%
Total	**10 705,44 t**	**10 606,20 t**	**-0,93%**	**10 606,20 t**	**10 706,31 t**	**0,94%**

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2021

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Production par habitants	383 kg/hab	376 kg/hab	371 kg/hab	372 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*

OM collectées	10 706,31 t	28 777 hab.	372 kg/hab	364 kg/hab	389 kg/hab

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*

2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie.
Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Tourrettes : trois fois par mois

2.1.4.3 Tonnage collecté

	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Collecte des encombrants	274,38t	285,20t	3,94%	285,20t	229,30t	-19,60%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de **points** d'**apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** soit à partir de **points de regroupement en bacs roulants** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en **points de regroupement en bacs roulants.**

Après les collectes, les camions vident le verre collecté :

- De Bagnols-en-Forêt, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune

	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)		Points de regroupement (bacs roulants)
	Colonne verre seule	Points complets (emballages, papiers et verre)	
Bagnols-en-Forêt	-	-	77
Callian	2	3	116
Fayence	4	10	179
Mons	-	4	-
Montauroux	10	11	120
Saint-Paul-en-Forêt	7	-	30
Seillans	-	7	88
Tanneron	8	-	61
Tourrettes	2	9	80
TOTAL	**33**	**44**	**751**

2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	1 004,88 t	160,34 t	**1 165,22 t**
Papiers	72,10 t	250,48 t	**322,58 t**
Emballages ménagers	178,18 t	783,70 t	**961,88 t**

2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Verre	1 034,93 t	1 068,45 t	3,24%	1 068,45 t	1 165,22 t	9,06%
Papiers	476,24 t	504,42 t	5,92%	504,42 t	322,58 t	-36,05%
Emballages ménagers	696,50 t	864,72 t	24,15%	864,72 t	961,88 t	11,24%
Total	**2 207,67 t**	**2 437,59 t**	**10,41%**	**2 437,59 t**	**2 449,68 t**	**0,50%**

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 20210.

Production par habitants	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Verre	35 kg/hab	36 kg/hab	37 kg/hab	40 kg/hab
Papiers + emballages	36 kg/hab	42 kg/hab	48 kg/hab	45 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne VAR*
Verre	1 165,22 t	28 777 hab.	40 kg/hab	25 kg/hab**	31 kg/hab**
Papiers	322,58 t		45 kg/hab	38 kg/hab***	49 kg/hab***
Emballages ménagers	961,88 t				

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*

*** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais*

également des professionnels
**** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels*

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 60 kg/hab.**

2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers

2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

La collecte des cartons pour les particuliers est organisée soit à partir de **points** d'**apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes, le camion va directement vider à l'Ecopôle du Capitou (SOFOVAR) pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.

2.1.6.2 Nombre de points de collecte par commune

	Points de collecte
Bagnols-en-Forêt	3
Callian	6
Fayence	11
Mons	4
Montauroux	9
Saint-Paul-en-Forêt	7
Seillans	4
Tanneron	4
Tourrettes	5
TOTAL	**53**

2.1.6.3 Tonnage collecté

	Année 2021
Collecte des cartons	95,32 t

2.1.7 Les déchetteries

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :
- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :
- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tourrettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

Apports autorisés sur les déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt	
Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre…)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement

La déchetterie de Tourrettes se situe :
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt - 83440 TOURRETTES

Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours fériés

La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est située *: Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT*

Horaires d'ouvertures
Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 – 12H00 et de 13H00 – 16H30
Fermée le dimanche et les jours fériés

2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Encombrants	1 205,12 t	1 164,14 t	-5,55%	1 164,14 t	1 529,65 t	31,40%
Végétaux	5 838,42 t	4 870,95 t	-16,57%	4 870,95 t	5 339,55 t	9,62%
Métaux et ferrailles	578,06 t	567,04 t	-6,35%	567,04 t	566,20 T	-0,15%
D3E	268,39 t	337,41 t	-4,01%	337,41 t	368,22 t	9,13%
Bois	1 379,20 t	1 391,62 t	-1,07%	1 391,62 t	1 711,74 t	23,00%
Cartons	161,24 t	128,34 t	-20,40%	128,34 t	293,72 t	128,86%
Papiers	68,36 t	48,30 t	-29,34%	48,30 t	67,96 t	40,70%
Pneumatiques	48,84 t	37,42 t	-23,38%	37,42 t	36,66 t	-2%
Piles et batteries	0,97 t	1,01 t	4,24%	1,01 t	1,47 t	45,88%
Huiles minérales	9,63 t	8,91 t	-7,48%	8,91 t	14,22 t	59,60%
Emballages vides souillés	67,59 t	60,91 t	-9,89%	60,91 t	62,54 t	2,69%

Capsules « Nespresso »	1,07 t	3,42 t	219,44%	3,42 t	1,37 t	-59,92%
Gravats propres	741,57 t	593,68 t	-19,94%	593,68 t	451,08 t	-24,02%
Gravats sales	1 554,54 t	1 359,96 t	-12,54%	1 359,96 t	1 847,15 t	35,82%
DDS collectés par ECO-DDS	24,60 t	28,50 t	15,85%	28,50 t	45,48 t	59,56%
DDS hors ECO-DDS	47,25 t	29,20 t	-38,19%	29,20 t	20,30 t	-30,48%
Radiographie	0,11 t	0,11 t	-5,26%	0,11 t	0,23 t	112,04%
Lampes usagées	0,80 t	0,77 t	-4.25%	0,77 t	0,70 t	-9,14%
Mobiliers	444,08 t	507,08 t	-8,44%	507,08 t	603,80 t	19,07%
TOTAL	**12 439,84 t**	**11 138,76 t**	**-12,40%**	**11 138,76 t**	**12 962,03 t**	**16,37%**

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2021

On note une forte augmentation des tonnages par rapport à l'année 2020, dû à une année complète d'exploitation sans fermeture contrairement à l'année précédente.

2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes

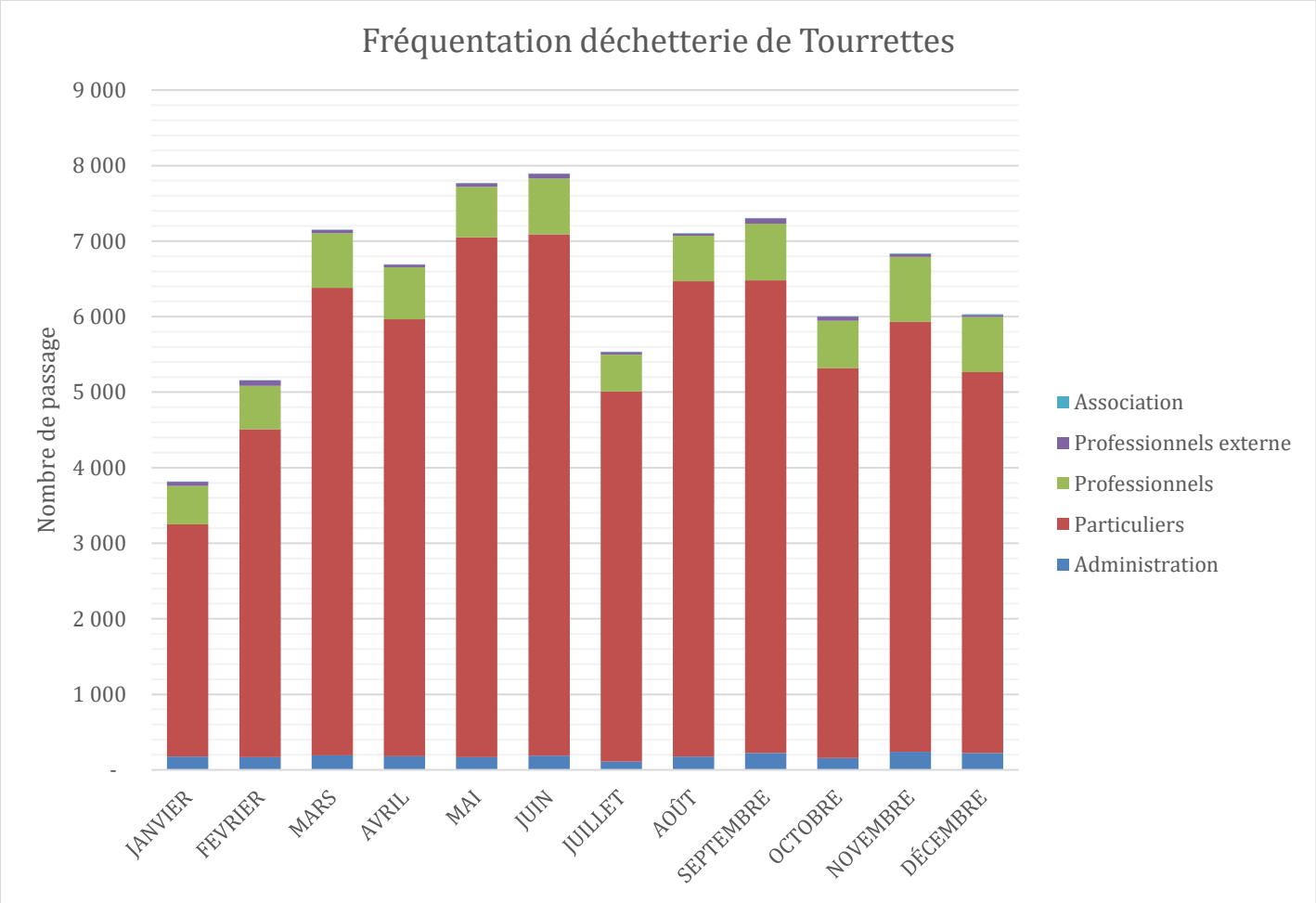

Le système de pesée a été en panne au cours du mois de janvier et du mois de juillet, ce qui explique la fréquentation moindre.

La fréquentation moyenne journalière est de 256 usagers répartis de la façon suivante :

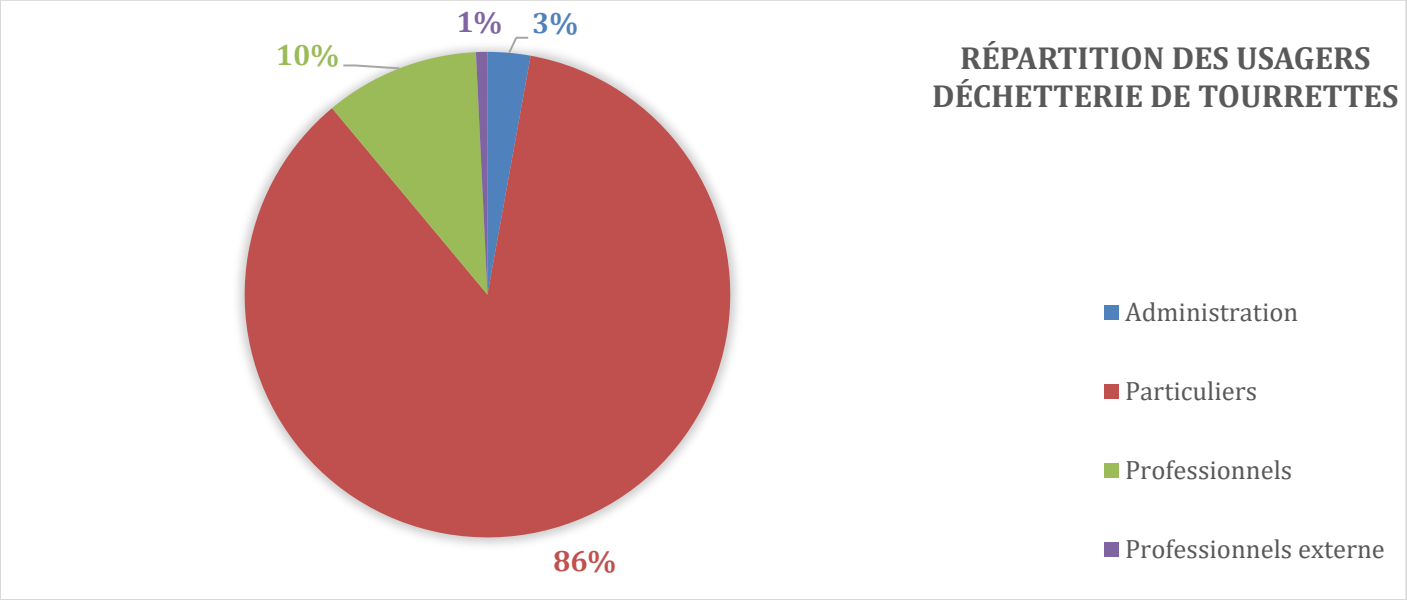

2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Encombrants	109,54 t	140,58 t	28,34%	140,58 t	129,70 t	-7,73%
Végétaux	653,56 t	630.09 t	-3,59%	630.09 t	713,33 t	13,21%
Métaux et ferrailles	57,16 t	65,92 t	15,33%	65,92 t	55,58 t	-15,69%
D3E	47,79 t	48,16 t	0,77%	48,16 t	47,53 t	-1,31%
Bois	99,30 t	108,04 t	8,80%	108,04 t	114,46 t	5,94%
Cartons	27,32 t	27,52 t	0,73%	27,52 t	30,16 t	9,59%
Gravats propres	204,18 t	188,10 t	-7,88%	188,10 t	229,14 t	21,82%
Gravats non inertes	78,46 t	105,80 t	34,85%	105,80 t	100,30 t	-2,20%
Piles et batteries	0,52 t	0,30 t	-42,66%	0,30 t	0,25 t	-16,16%
DDS collectés par ECO-DDS	5,54 t	2,65 t	-52,21%	2,65 t	8,12 t	206,84%
DDS hors ECO-DDS	13,99 t	13,73 t	-1,87%	13,73 t	15,16 t	10,47%
Capsules « Nespresso »	0,49 t	2,06 t	324,33%	2,06 t	0,60 t	-70,85%
Pneumatiques	2,11 t	3,80 t	80,09%	3,80 t	1,16 t	-69,47%
Cartouches d'encre	0,04 t	0.07 t	58,14%	0,07 t		
Mobiliers	88,96 t	94,66 t	9,41%	94,66 t	112,20 t	18,53%
TOTAL	**1 388,95 t**	**1 431,46 t**	**3,06%**	**1 431,46 t**	**1 557,71 t**	**8,82%**

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2021

2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols

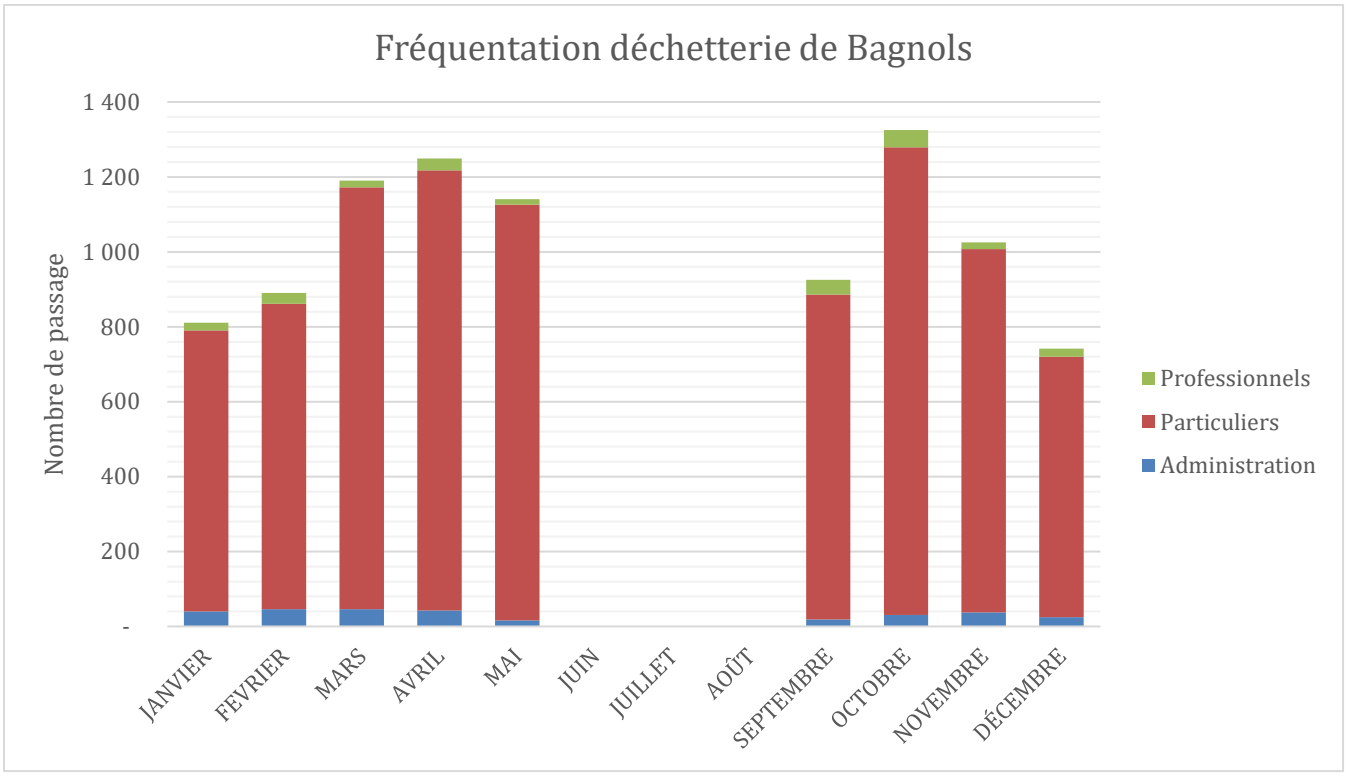

L'absence de données entre juin et août provient des problèmes rencontrés avec le pont bascule et le logiciel de pesé.

La fréquentation moyenne journalière est de 49 usagers répartis de la façon suivante :

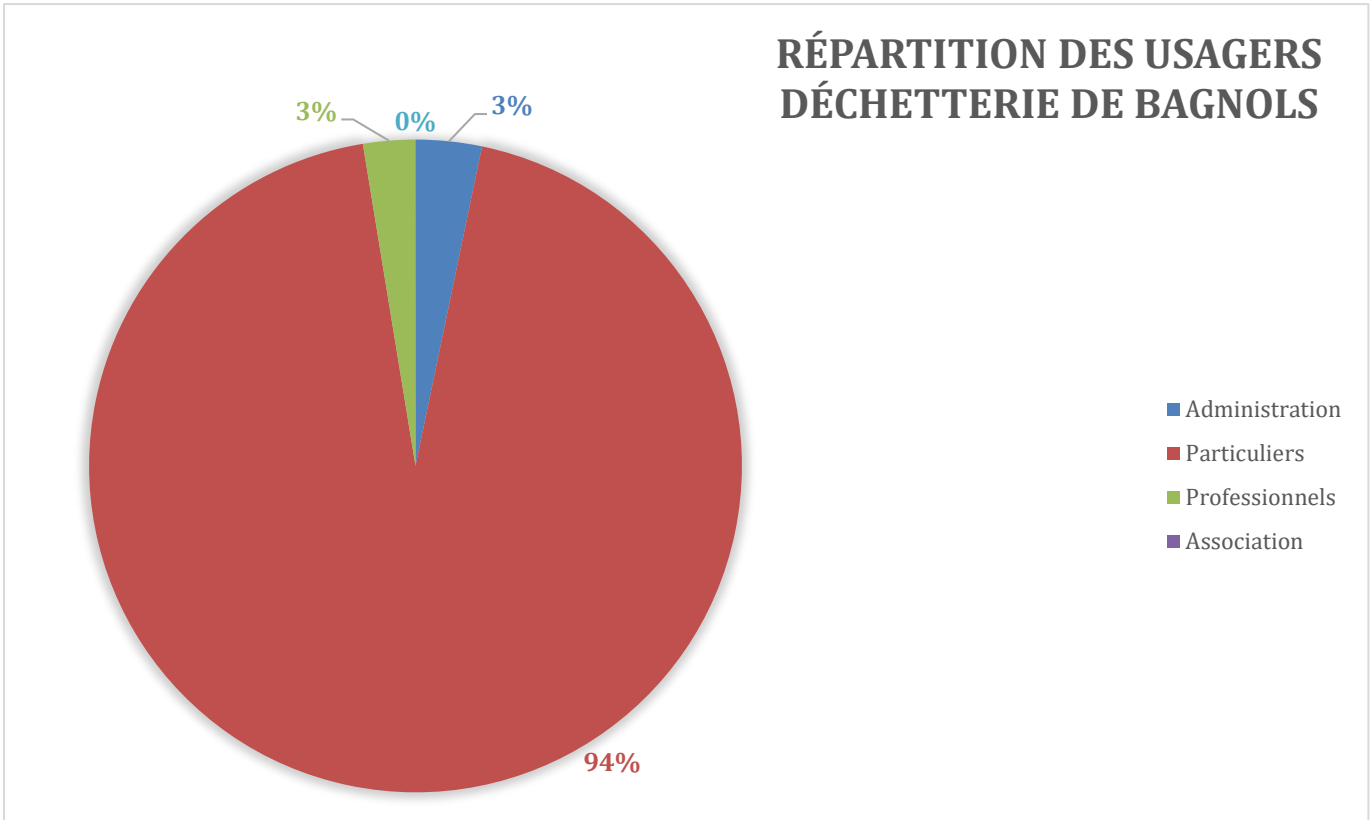

2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux

L'accès à la déchetterie automatique située sur la commune de Montauroux est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite d'une tonne par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès se fait obligatoirement sur présentation d'un badge et après signature d'une charte d'utilisation

Elle est située *: Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAUROUX*

Déchets acceptés
Gravats inertes
Gravats non inertes (plâtre…)
Bois

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :
- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :
- 10€/apport pour les gravats inertes
- 38€/apport pour les gravats non inertes
- 12€/apport pour le bois

Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi : 5h30 – 21h00
Dimanche : 7h00 – 13h00

2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Gravats propres	164,80 t	170,92 t	3,71%	170,92 t	331,34 t	93,86%
Gravats sales	116,66 t	195,32 t	67,43%	195,32 t	192,68 t	-1,335%
Bois	22,88 t	27,33 t	19,45%	27,33 t	18,12 t	-33,70%
TOTAL	**304,34 t**	**393,57 t**	**29,32%**	**393,57 t**	**542,14 t**	**37,75%**

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2021

2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique

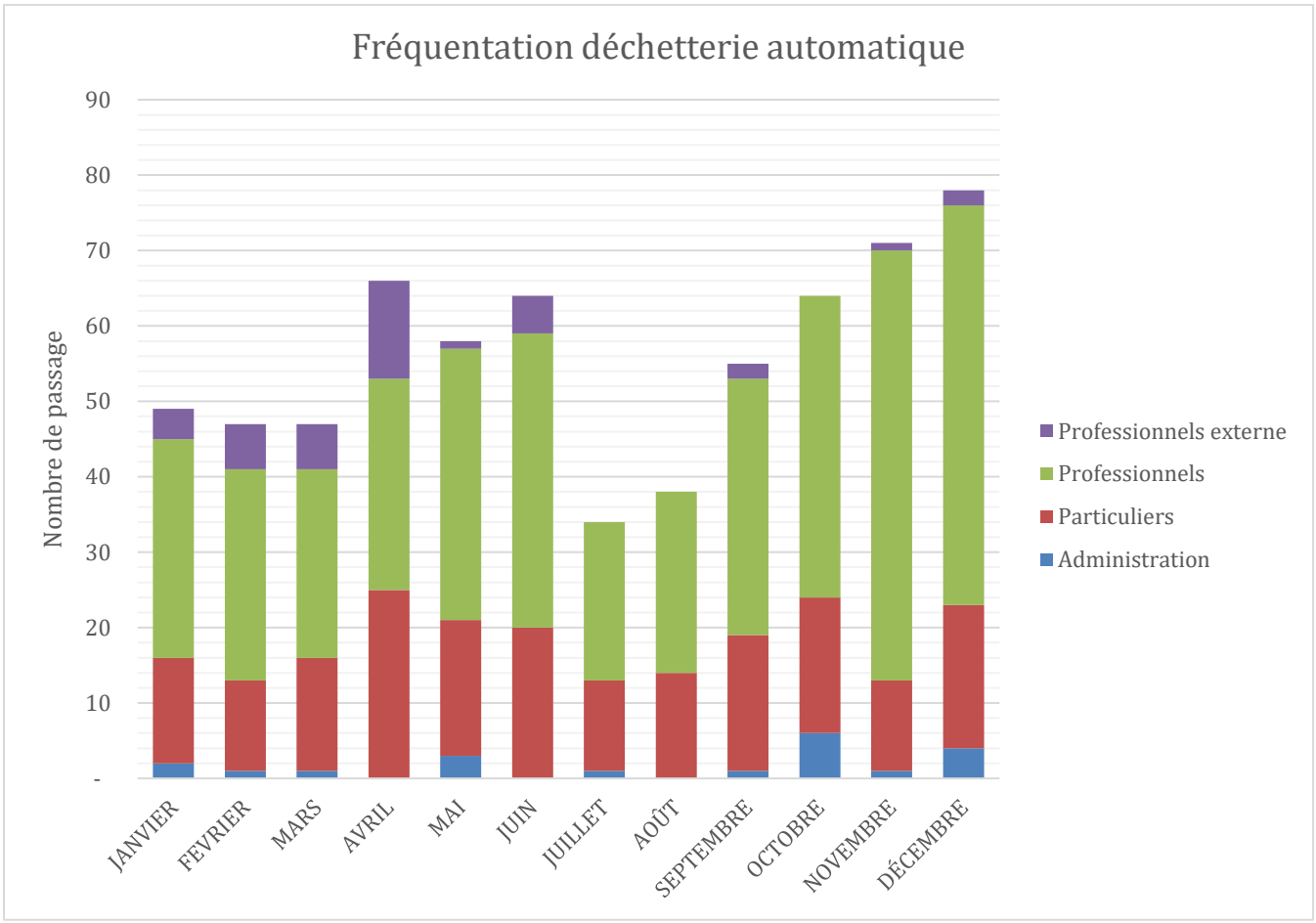

La fréquentation moyenne journalière est de 2 usagers répartis de la façon suivante :

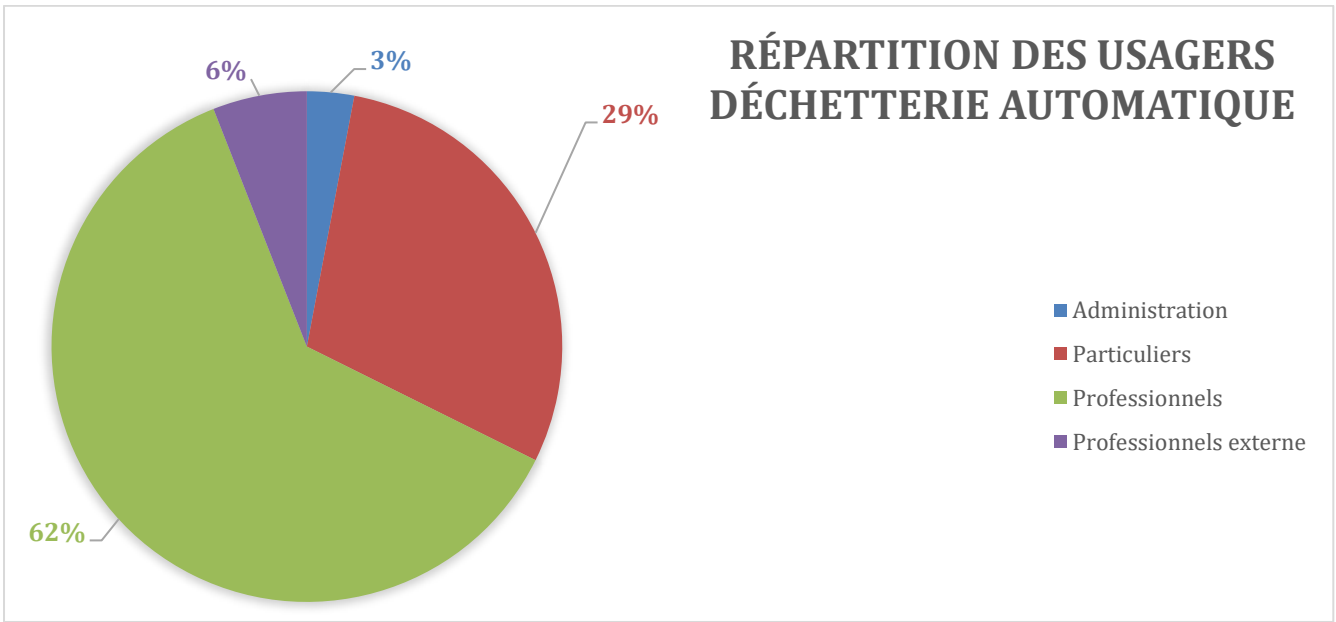

2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Production par habitants	482 kg/hab	496 kg/hab	453 kg/hab	523 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
Déchetterie de Tourrettes	11 138,76 t t	28 777 hab.	523 kg/hab	240 kg/hab	301 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 431,46 t				
Déchetterie automatique	393,57 t				
TOTAL	**12 963,79 t**				

** Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA*

2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire. Début 2021, certains conteneurs étaient collectés soit par l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ et d'autres par l'Entreprise à But Socio-Economique (EBS) LE RELAIS.

LE RELAIS est venu en substitution d'ECOTEXTILES INSERTION qui suite à la crise économique induite par l'épidémie de Covid-19 a été déclarée en liquidation judiciaire. Aucune convention n'avait été signée avec cette entreprise.

Les collectes réalisées par LE RELAIS n'étaient pas suffisantes engendrant un débordement régulier des conteneurs.

L'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, effectue la collecte d'une partie des conteneurs à vêtements depuis 2001, nottament sur les communes de Mons et de Seillans.
Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.
Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.

MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ qui a été également impactée par la crise sanitaire n'a jamais cessé de collecter les conteneurs à vêtements.

N'ayant aucun engagement avec LE RELAIS et étant satisfait des collectes réalisées par MONTAGN'HABITS, il a été décidé que la collecte des conteneurs à vêtements soit entièrement réalisée par MONTAGN'HABITS.
Pour ne pas mettre à mal cette association et pour garantir la continuité de la collecte, il a été décidé de verser une participation financière de 5 000€ par an.

Ainsi depuis octobre 2021, l'ensemble des 21 bornes de colllecte des vêtements est collecté par l'association « Montagn'habits ». On peut retrouver leur localisation sur le site www.refashion.fr.

En 2021, 83,60 t tonnes de textile ont été collectées soit 2,91 kg/hab/an.

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
textiles collectées	83,60 t	28 777 hab.	2,91 kg/hab	2,55 kg/hab	2,59 kg/hab

2.1.9 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.
Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.
Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.
En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.

pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)
Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires…
Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.

pour la collecte des emballages et des papiers
Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.
Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers

pour la collecte des ampoules
Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.
Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum

pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)
Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.
Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes

pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires…

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.

pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)
Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.
RE-Fashion verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2021, vingt-huit agents économiques ont été soumis à la redevance.

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Collecte des cartons	294,96 t	309,26 t	4,85%	309,26 t	349,40 t	12,98%

L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2021.

2.3 Bilan des tonnages collectés

2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	9 790,39 t
	Semi-enterrés	915,22 t
	TOTAL	**10 706,31 t**
Collecte sélective	Verre	1 165,22 t
	Papiers	322,58 t
	Emballages	961,88 t
	TOTAL	**2 449,68**
Déchetterie	Bagnols	1 557,71 t
	Tourrettes	12 962,03 t
	Montauroux	542,14 t
	TOTAL	**15 061,88 t**
Cartons	**TOTAL**	**444,72 t**
TOTAL		**28 662,59 t**

En 2020, la production totale était de 26 316,83 tonnes. On constate une hausse de 9% du tonnage total.

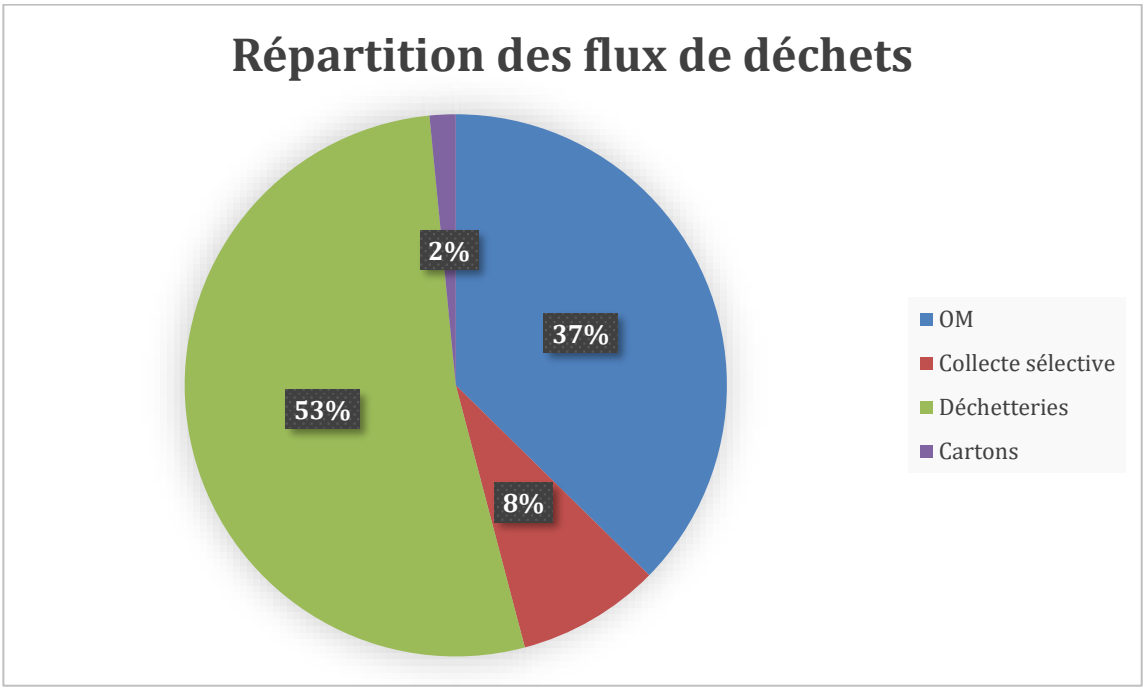

2.3.2 Evolution des performances de collecte

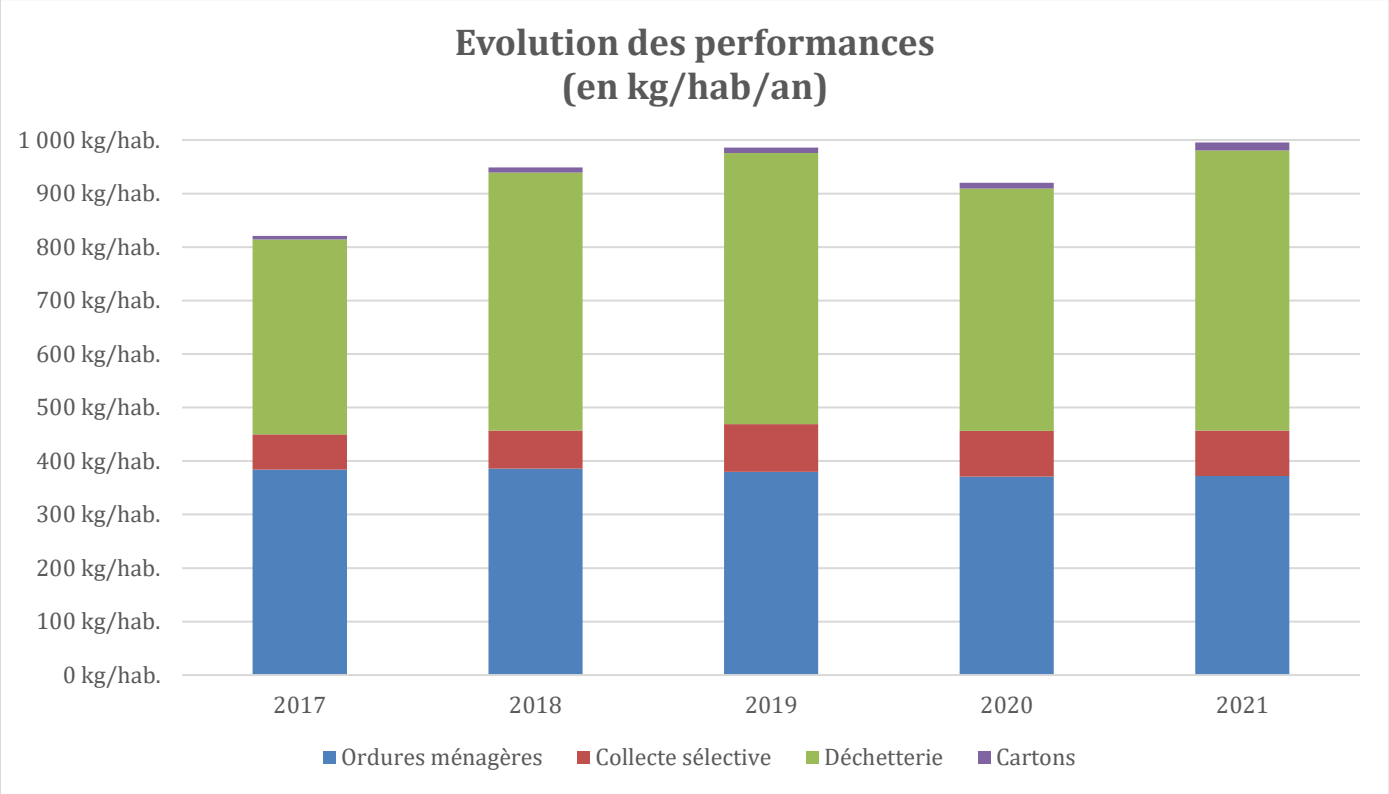

2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015

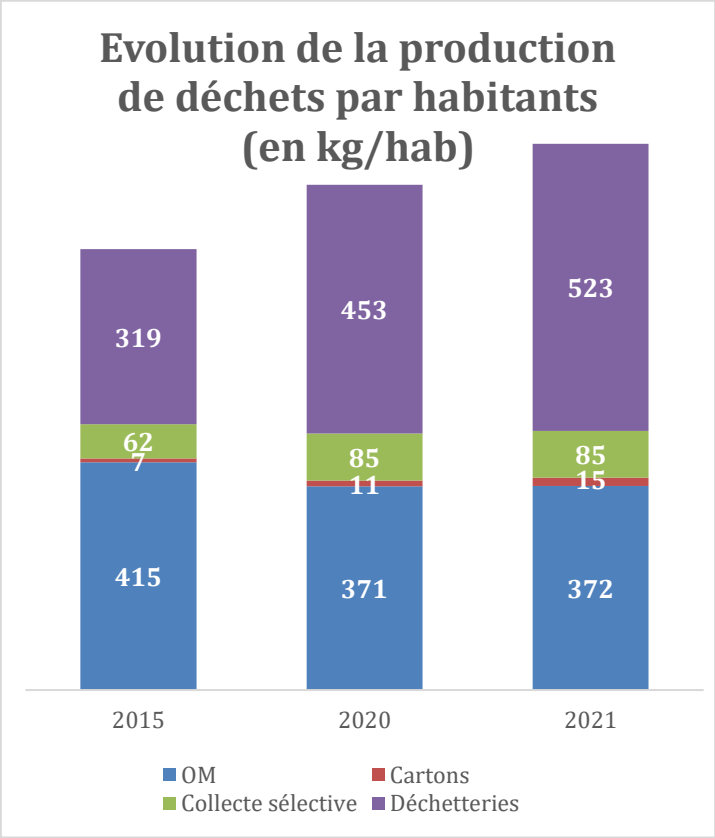

	Variation 2015/2020	Variation 2015/2021
Ordures ménagères	-1%	-10%
Cartons	+57%	+114%
Collecte sélective	+37%	+37%
Déchetterie	+42%	+64%
TOTAL	**+15%**	**+24%**

3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères

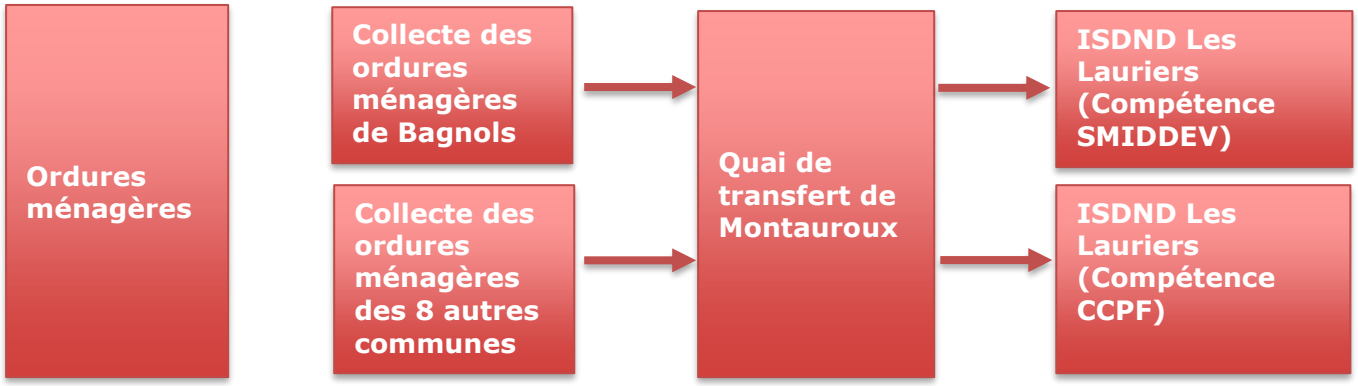

3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.
Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries		COREPILE
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

3.3.1 Traitement du verre

3.3.2 Traitement des papiers et des emballages

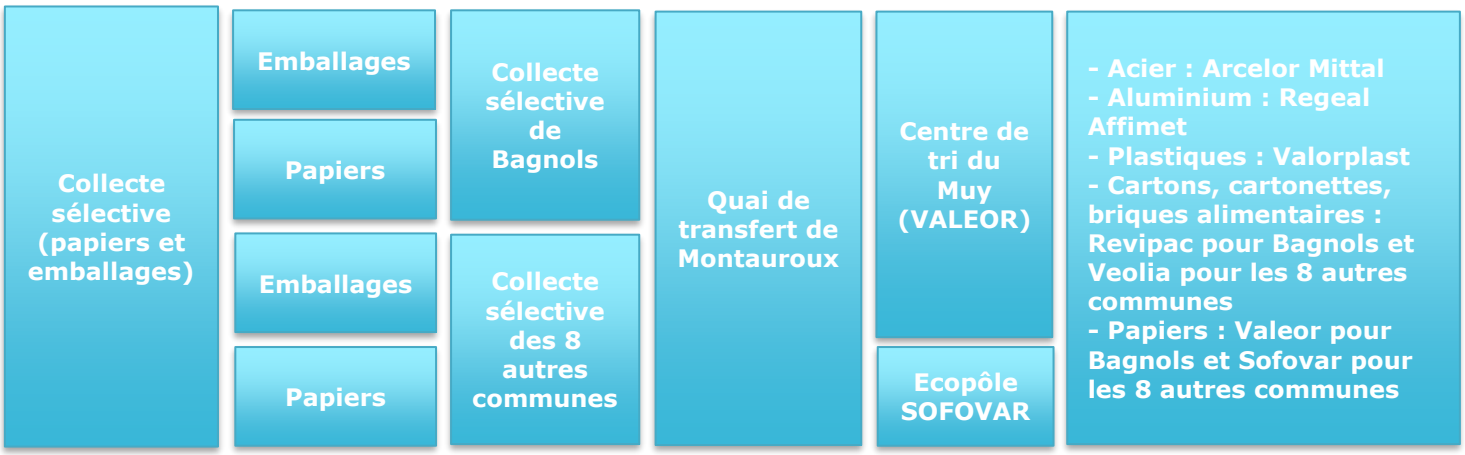

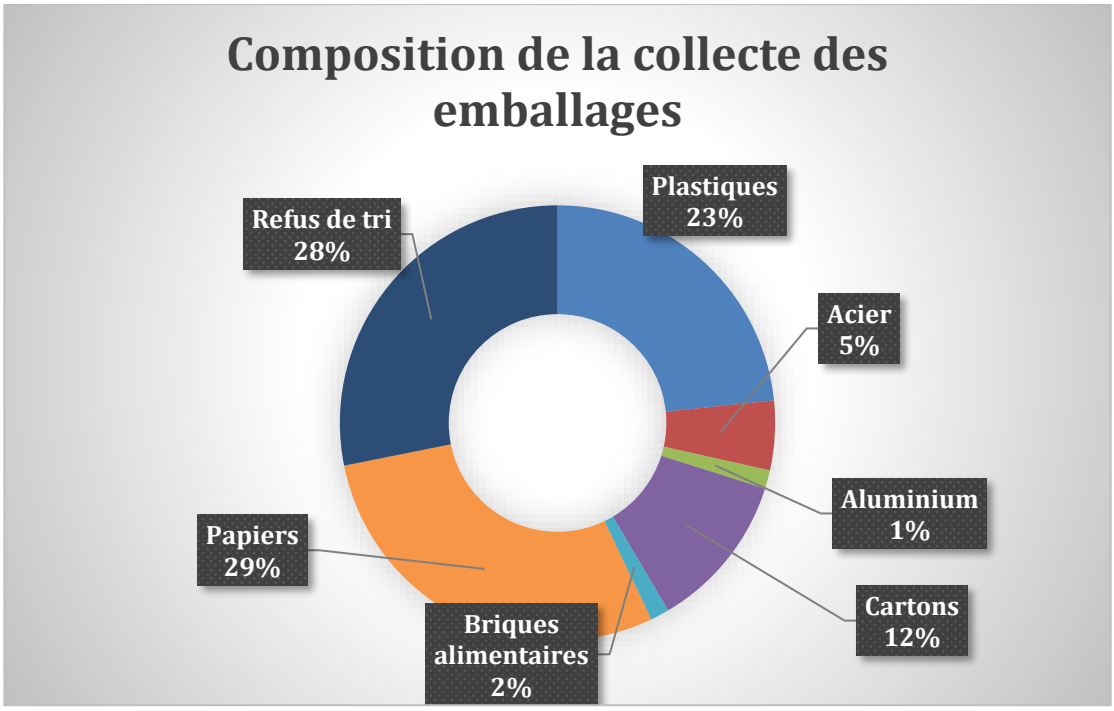

3.4 Taux global de valorisation

	2020		2021	
	Enfouissement	Valorisation	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	10 606,20 t	-	10 706,31 t	-
Collecte sélective	69,18 t	2 677,66 t	110,62 t t	2 783,78 t
Déchetteries	914,45 t	12 049,37 t	1 157,51 t	13 904,37 t
TOTAL	**11 589,83 t**	**14 727,01 t**	**11 974,44 t**	**16 688,16 t**
	44%	**56%**	**42%**	**58%**

La part de déchets valorisés a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 56% à 58%.

4. Prévention des déchets ménagers et assimilés

4.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

En 2021, 324 composteurs ont été distribués.
Ainsi depuis 2010, 3 799 composteurs ont été distribués.

4.2 Les animations

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	École communale de Mons	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 1 classe (CE2, CM1, CM2)
JANVIER	École communale de Mons	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 1 classe (CP, CE1)
JANVIER	Ecole communale de Tanneron	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe (CM1, CM2)
FEVRIER	Ecole communale de Tanneron	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe (CE1, CE2)
FEVRIER	École communale de Mons	Visite quai de Transfert, 1 classe
MARS	Ecole élémentaire Callian	Intervention scolaire sur le tri des déchets (6 classes)
MAI	Ecole de la Ferrage, Fayence	Intervention scolaire sur le tri des déchets (8 classes)
MAI	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
JUIN	Ecole du Coulet, Tourrettes	Intervention scolaire sur le tri des déchets (6 classes)
JUIN	Ecole communale de Tanneron	Visite quai de Transfert
JUIN	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC
JUIN	ESAT de Seillans	Intervention scolaire sur le tri des déchets
JUIN	Ecole de la Ferrage, Fayence	Classe de CP, nettoyage du lac + intervention et sensibilisation déchets
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC 2 avec 2 classes du collège Marie Mauron de Fayence. Nettoyage + ateliers de sensibilisation à l'environnement
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC 2 ouvert au public
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	Journée d'intégration lycée Fénelon de Grasse. Nettoyage + ateliers sensibilisation à l'environnement
SEPTEMBRE	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
OCTOBRE	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
OCTOBRE	MTL Bagnols	Journée Nature
OCTOBRE	Lac de Saint Cassien	UNSS Est Var Tanneron, nettoyage, activités sportives, atelier sensibilisation 220 élèves
NOVEMBRE	Lac de Saint Cassien	Sensibilisation du périscolaire du Tanneron le 2/11, 26 enfants
NOVEMBRE	École maternelle Henri Ollivier	Formation équipe enseignante sur l'utilisation d'un composteur
NOVEMBRE	Collège Montauroux	Formation des éco délégués sur une journée 40 élèves
NOVEMBRE	Ecole maternelle Henri olivier	Formation des enseignants sur le compostage 8 personnes
NOVEMBRE	Collège Montauroux	Formation des éco délégués sur une journée sur la réduction des déchets 90 élèves
NOVEMBRE	Gymnase Callian	Sensibilisation lors d'un vide grenier sur le tri sélectif et la réduction des déchets
NOVEMBRE	Collège Montauroux	Stand d'information lors de la SERD ainsi qu'un nettoyage autour du collège

Quelques photos des stands et animations

Septembre : Ménage ton Lac

Octobre : Journée Nature à Bagnols en Forêt

Novembre : Stand sensibilisation SERD, collège de Montauroux

Novembre : stand lors d'un vide grenier à Callian

4.3 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Equipements Electiques et Electroniques (D3E) organise une collecte de jouets.
Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale, sont donnés à une association caritative

Les associations caritatives trient, nettoient et remettent en état les jouets, quand elles le peuvent. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.
Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent pas être réparés seront collectés par Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.

Pour cette première année de participation à l'opération, 14 point de collecte ont été installés sur le territoire. La communauté de communes a pu remettre à l'association « Au cœur des Saisons » 480 kg de jouets.

4.4 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.
Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	**MONTAUROUX**
Parking du château	Parking Leclerc
Parking Sainte-Anne	Parking Estérets du Lac
Parking Carrefour Contact	Parking MPT (cinéma)
CALLIAN	Parking collège L. de Vinci
Tri sélectif face Point S	Parking Veyan
Parking centre village Médiathèque	Parking centre village (place du Clos)
Gymnase	**SEILLANS**
FAYENCE	Place de la République
Parking centre village	Magasin 8 à huit
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	**SAINT PAUL EN FORET**
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	**TANNERON**
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade

Ainsi en 2020, 3,64 tonnes de sapins ont été collectées et acheminés en déchetterie de Tourrettes.
En 2021, c'est 6,78 tonnes qui ont été collectées

II. INDICATEURS FINANCIERS

Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De diposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisement l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

<u>La matrice est découpée en trois parties :</u>

- Les charges :
  - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures(fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales…) et les charges de communication.
  - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes…), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.

- Les produits :
  - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
  - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
  - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).

- Les autres infos :
  - ✓ Le montant de la TVA acquittée
  - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

<u>Quelques définitions :</u>

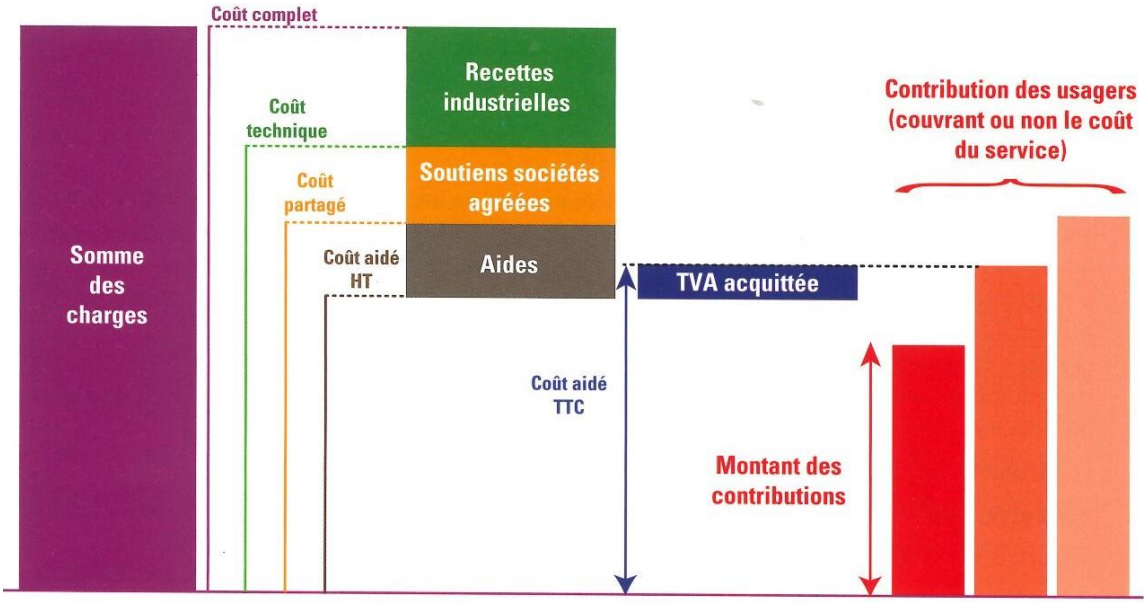

- **Coût complet :** totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;

- **Coût technique :** coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de

matériaux, d'énergie ...) ;

- **Coût partagé :** coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;

- **Coût aidé HT :** coût partagé moins les aides reçues;

- **Coût aidé TTC :** somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	114 220,39€	846 742,55€	52 009,08€	14 812,38€	**1 027 784,40€**
SOFOVAR	-	468 701,85€	33 174,74€	45 045,42€	**546 922,01€**
VALEOR	-	-	418 372,16€	-	**418 372,16€**
SMIDDEV	99 894,32€	51 845,37€	36 090,20€	-	**187 829,89€**
SERAHU	-	1 365,12€	-	-	**1 365,12€**
PROPOLYS	74 022,68€	-	15 823,42	50 687,31€	**140 533,41€**
VEOLIA/SMIDDEV	1 196 521,48€	-	-	-	**1 196 521,48€**
MILLO GARCIN	-	2 952,90€	-	-	**2 952,90€**
SULO	-	-	728,59€	-	**728,59€**
UTPM	-	-	5 586,00	-	**5 586,00€**
TOTAL	**1 489 446,84€**	**1 371 607,79€**	**561 784,20€**	**110 545,11€**	**3 569 595,90€**

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 56% des charges du service, comme l'année précédente.

2. COÛT COMPLET DU SERVICE

2.1 Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	5 837 377€	203 €TTC/hab.
Contributions	6 263 658€	218 €TTC/hab.
Taux de couverture	107%	
Surfinancement	426 281 €	
Mode de financement du service	TEOM + RS	

2.2 Structure du coût

2.2.1 Structure du coût par poste de charge

	Charges en €HT 2020	Charges en €HT 2021	Variation	Répartition des charges CCPF	Référentiel national 2019*
Structure	277 086 €	441 734 €	59%	7%	7%
Communication	43 941 €	36 411 €	-17%	1%	1%
Prévention	32 125 €	23 971 €	-25%	0%	1%
Précollecte	163 248 €	200 622 €	23%	3%	5%
Collecte	2 544 406 €	2 542 092 €	0%	40%	37%
Transfert/transport	562 696 €	568 230 €	1%	9%	8%
Traitement	2 062 204 €	2 542 496 €	23%	40%	40%
Total charges matrice	**5 685 707€**	**6 355 558 €**			

**Source ADEME*

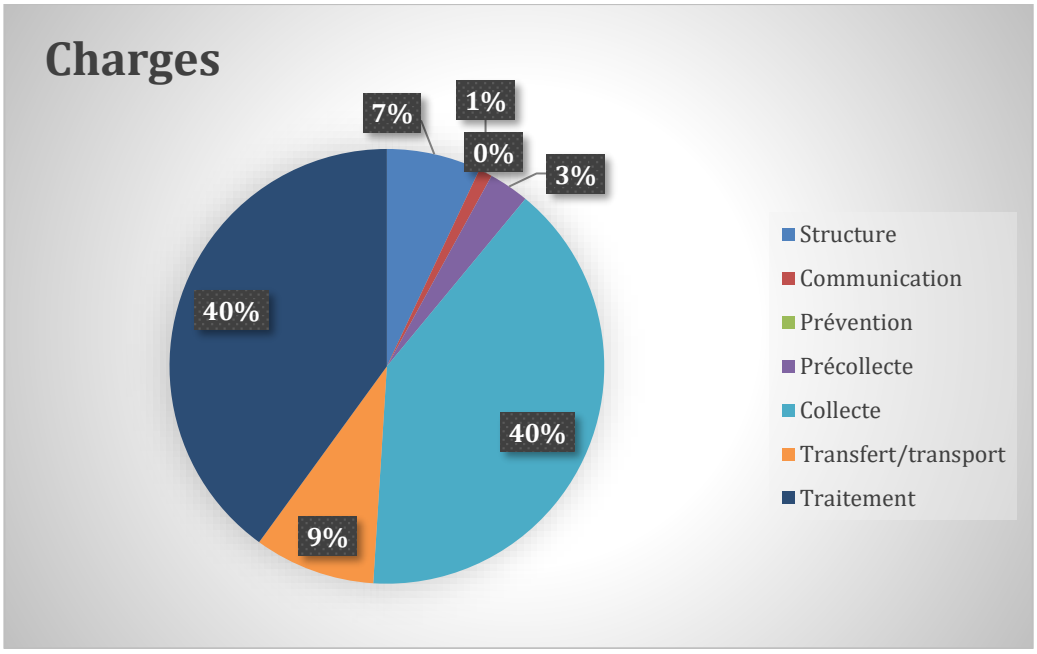

2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT 2020	Produits en €HT 2021	Variation	Répartition des produits CCPF	Référentiel national 2019*
Vente de matériaux	90 023 €	218 847 €	143%	25%	29%
Prestation à des tiers	5 728€	5 643 €	-1%	1%	3%
Autres produits	5 505 €	4 750€	-14%	1%	2%
Soutiens	305 157 €	592 595 €	94%	68%	55%
Aides	38 662 €	48 714€	26%	6%	10%
Total produits matrice	**445 075 €**	**870 549€**			
Taux de couverture des charges par les produits	**8%**	**14%**			21%

**Source ADEME*

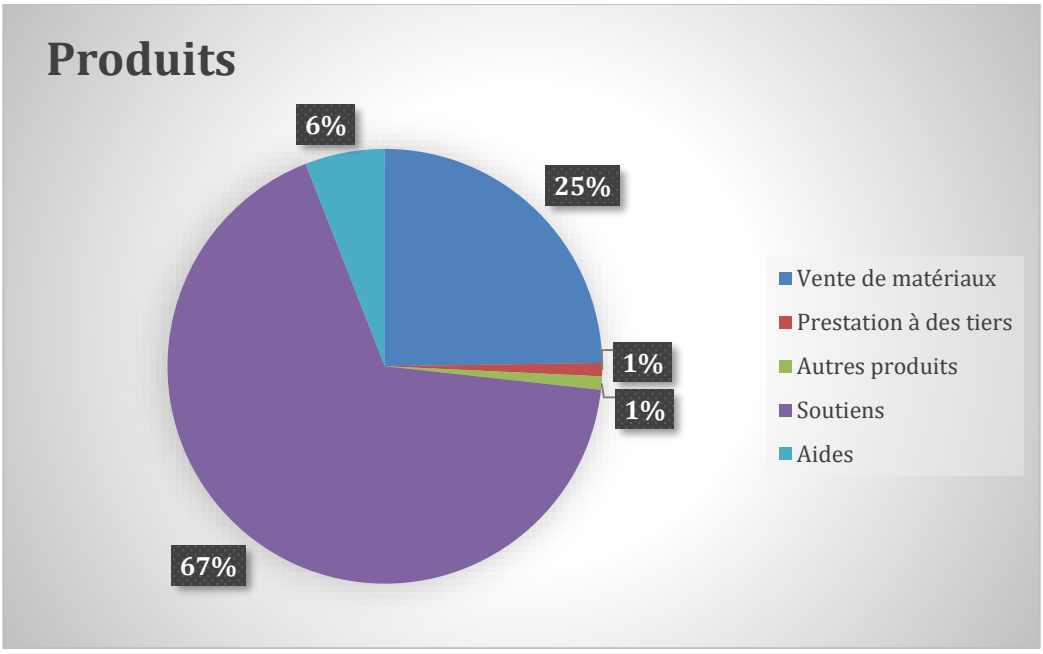

2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement

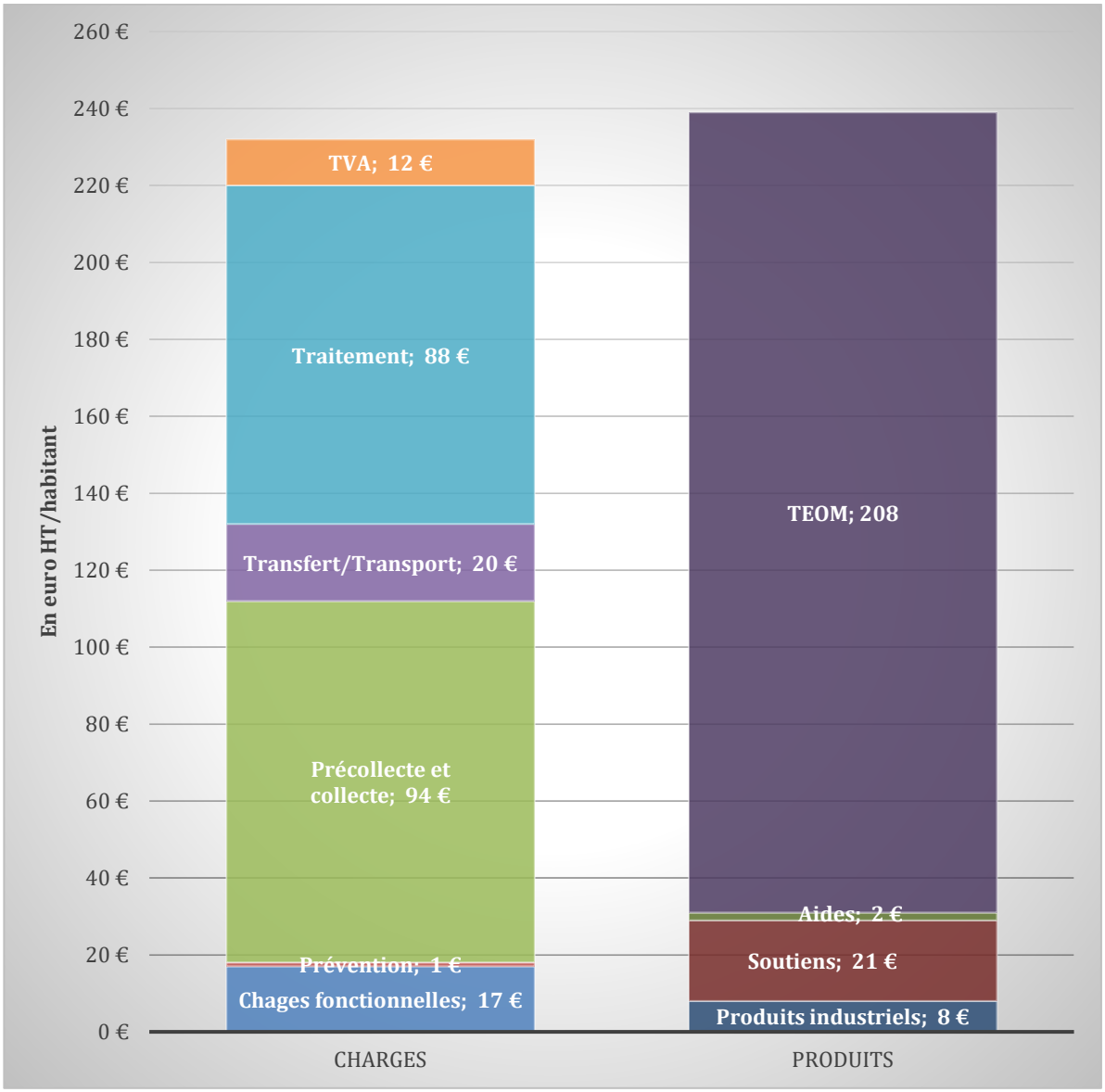

2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2020		2021	
	Charges HT	%	Charges HT	%
Collecte – Ordures ménagères	1 357 893 €	25%	1 351 743€	21%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 035 722 €	22%	1 180 278€	19%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	658 405 €	10%	927 788€	15%
Collecte – Emballages + papiers	444 620 €	7%	460 038€	7%
Collecte - Déchetteries	431 644 €	6%	436 038€	7%

Pour l'année 2021, les cinq principaux postes de dépenses représentent 69% des charges, comme l'année précédente.

On peut toutefois noter que :

- Le coût de la collecte des ordures ménagères diminue et ne représente plus que 21% des charges contre 25% en 2020,
- Le coût de traitement des ordures ménagères augmente de 14%, cette hausse est principalement due à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) mais malgré cela, le coût ne représente plus que 19% des charges contre 22% en 2020,
- Le coût de traitement des déchets non dangereux de déchetteries augmente de 41%, cette hausse est principalement due à la hausse des quantités de déchets apportés en déchetterie.

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonction-nelles	Charges de structure	212 032€	8 835€	75 095€	132 520€	13 252€	**441 734€**
	Communication	12 648€	763€	15 558€	2 845€	4 597€	**15 558€**
	Total charges fonctionnelles	**224 680€**	**9 598€**	**90 653€**	**135 365€**	**17 849€**	**478 145€**
Techniques	Prévention	16 780€	-	-	7 191€	-	**23 971€**
	Pré-collecte	111 034€	-	71 768€	-	17 820€	**200 622€**
	Collecte	1 351 742€	101 308€	525 988€	436 038€	127 015€	**2 542 091€**
	Transfert/ Transport	177 535€	3 504€	65 556€	305 475€	16 160€	**568 230€**
	Traitement des déchets	1 180 278€	20 335€	289 318€	1 009 867€	42 697€	**2 542 495€**
	Total des charges techniques	**2 837 369€**	**125 147€**	**952 630€**	**1 758 571€**	**203 692€**	**5 877 409€**
Total des charges		**3 062 049€**	**134 745€**	**1 043 283€**	**1 893 936€**	**221 541€**	**6 355 554€**
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	57 853€	147 774€	13 221€	**218 848€**
	Autres produits	3 325€	-	-	1 425€	-	**4 750€**
	Prestation à des tiers	5 643€	-	-	-	-	**5 643€**
	Total produits industriels	**8 968€**	**-**	**57 853€**	**149 199€**	**13 221€**	**229 241€**
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	**-**	**-**	**534 600€**	**57 995€**	**-**	**534 600€**
Aides	Reprises des subventions d'investissemt	6 383€	-	6 371€	750€	-	**13 504€**
	Subventions de fonctionnement	10 524€	439€	3 728€	6 578€	658€	
	Aides à l'emploi	9 013€	708€	2 575€	409€	579€	**13 284€**
	Total aides	**25 920€**	**1 147€**	**12 674€**	**7 737€**	**1 237€**	**48 715€**
Total produits		**34 888€**	**1 147€**	**605 127€**	**214 931€**	**14 458€**	**870 551€**
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		**195 076€**	**6 855€**	**45 926€**	**95 454€**	**9 063€**	**352 374€**
Contribution des usagers	TEOM	2 867 283€	119 470€	1 015 496€	1 792 052€	179 205€	**5 973 506€**
	Redevance spéciale et facturation usagers	144 343€	-	-	145 809€	-	**290 152€**
	Total contribution des usagers	**3 011 626€**	**119 470€**	**1 015 496€**	**1 937 861€**	**179 205€**	**6 263 658€**

2.3.2 Evolution des coûts

Montant en € HT		Total 2019	Total 2020	Variat° en %	Total 2020	Total 2021	Variat° en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	340 152 €	321 029 €	-6%	321 029 €	478 145 €	49%
	Prévention	16 103 €	32 126 €	100%	32 126 €	23 971 €	-25%
	Pré-collecte	117 072 €	163 248 €	39%	163 248 €	200 622 €	23%
	Collecte	2 359 414 €	2 542 402 €	8%	2 542 402 €	2 542 091 €	0%
	Transport	630 537 €	562 697 €	-11%	562 697 €	568 230 €	1%
	Traitement	2 089 403 €	2 062 206 €	-1%	2 062 206 €	2 542 495 €	23%
	Total	5 368 083 €	5 362 679€	0%	5 362 679 €	5 877 409 €	10%
	Total des charges	**5 552 681 €**	**5 683 708 €**	2%	**5 683 708 €**	**6 355 554 €**	12%
PRODUITS	Produits industriels	120 332 €	101 257 €	-16%	101 257 €	**229 241 €**	126%
	Tous soutiens des sociétés agréées	239 963 €	305 156 €	27%	305 156 €	**534 600 €**	75%
	Aides	58 804 €	38 662 €	-34%	38 662 €	**48 715 €**	26%
	Total produits	**419 099 €**	**445 075 €**	6%	**445 075 €**	**870 551 €**	96%
AUTRES INFOS	**Montant de la TVA acquittée**	**369 529 €**	**363 458 €**	-2%	**363 458 €**	**352 374 €**	-3%
	Total des contributions	**5 921 127 €**	**6 089 995 €**	3%	**6 089 995 €**	**6 263 658 €**	3%
Coût aidés en €TTC/hab		**192€ TTC/hab**	**196€ TTC/hab**	2%	**196€ TTC/hab**	**203€ TTC/hab**	4%
Coût aidés en €TTC/T		**223€ TTC/T**	**234€ TTC/T**	5%	**234€ TTC/T**	**227€ TTC/T**	-3%

2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	5 837 377€	3 222 237€	81 253€	402 829€	1 774 459€	140 453€	216 146€

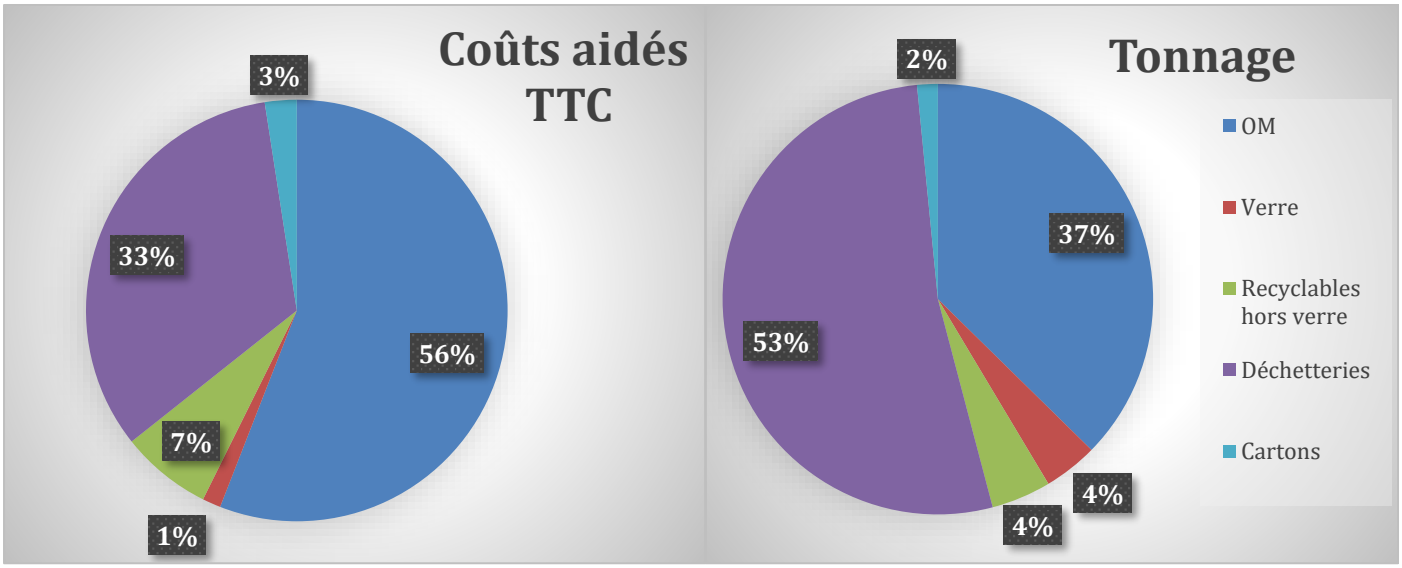

Les ordures ménagères représente 56% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 37% du tonnage total collecté.
A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 33% du coût aidé alors qu'elles représentent 53% du tonnage total collecté.

2.3.4 Coûts aidées par habitant

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	190 €HT/hab.	105 €HT/hab.	3 €HT/hab.	13 €HT/hab.	55 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2021 (Données 2018)	86 €HT/hab.	49 €HT/hab.	1 €HT/hab.	8 €HT/hab.	25 €HT/hab.

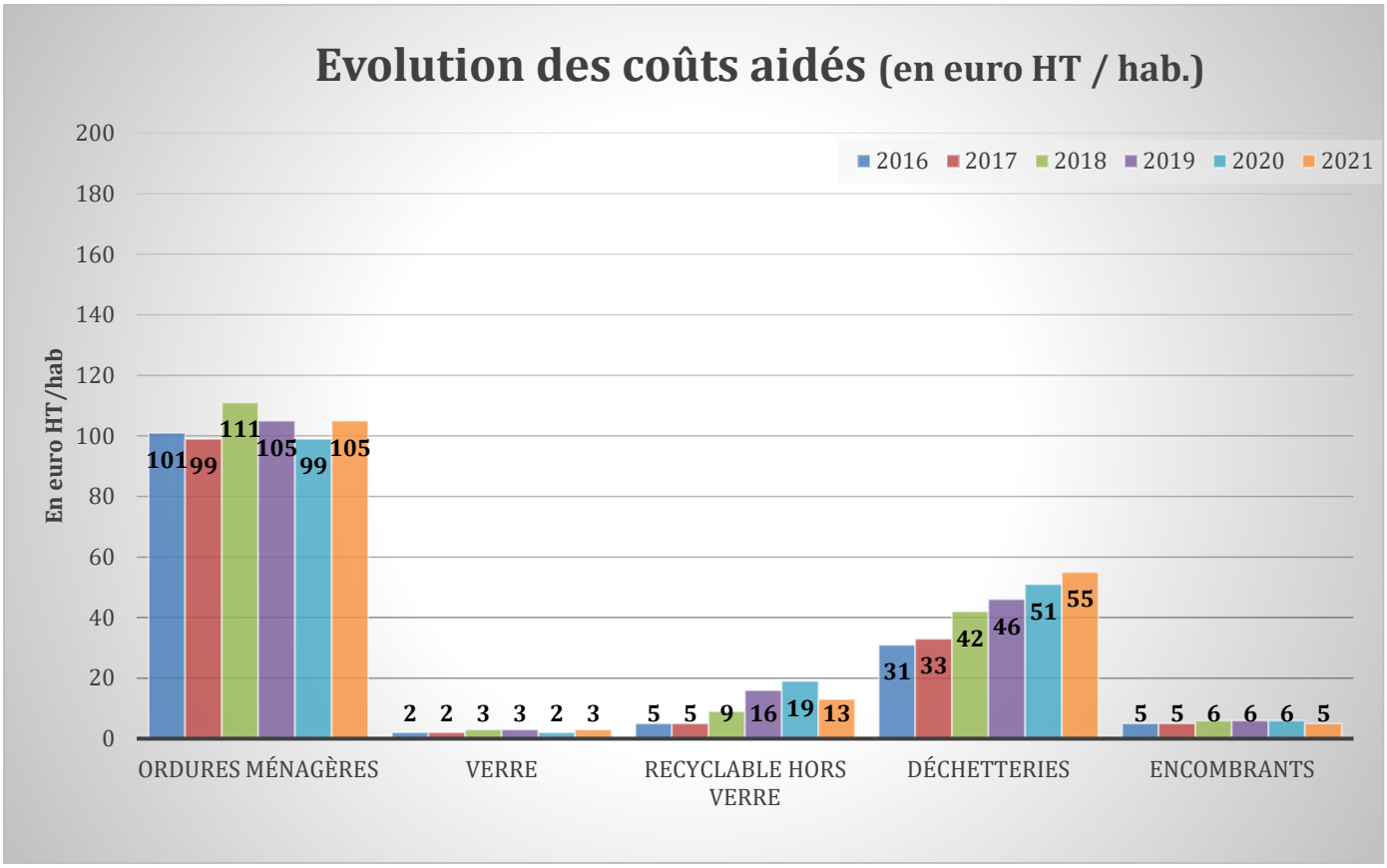

2.3.5 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/T./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries
CC Pays de Fayence	218 €HT/t	283 €HT/t	64 €HT/t	282 €HT/t	141 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2019 (Données 2016)	163 €HT/t	248 €HT/t	26 €HT/t	153 €HT/t	111 €HT/t

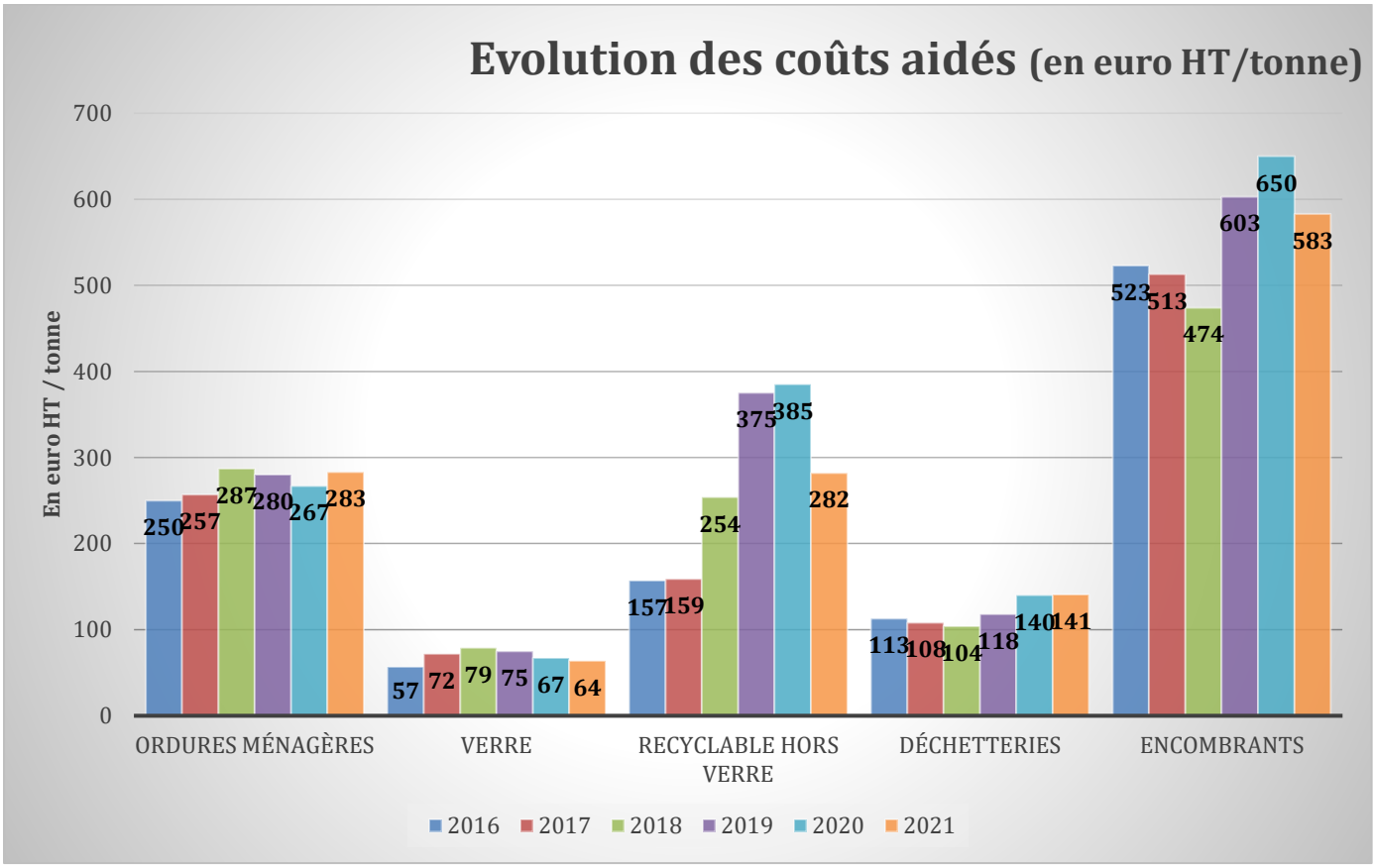

Pour les ordures ménagères, on constate à la fois une hausse des coûts aidés par habitants et à la tonne dûe à la fois à la légère hausse des tonnages mais également à la hausse de la TGAP.

Pour le verre, on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne dûe à la hausse des recettes.

Pour les recyclables hors verre, on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne dûe à la diminution des tonnage (papiers) et à la hausse des recettes.

Pour les déchetteries, on constate une hausse des coûts aidés par habitants mais des coûts à la tonne constants.

Pour les encombrants, on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne dûe à la forte diminution des tonnages collectés.

III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

- **COLLECTE DES CARTONS :**

Mise en place d'une collecte du carton des particuliers afin de répondre à une demande de plus en plus importante due au développement du E-commerce.
85 colonnes ont été commandées en 2021 pour démarrer cette nouvelle collecte.

- **REDEVANCE INCITATIVE :**

Une demande de subvention pour la mise en place de la redevance incitative a été déposée auprès de l'ADEME pour un montant de 724 970€

L'ADEME aide les collectivités :

- Aide aux investissements dans des équipements permettant l'individualisation du suivi de l'utilisation du service (puces, logiciels, informatique embarquée, tambours d'identification, ...) : taux maximum de 55 %.
- Mise en œuvre d'une information individuelle sur l'usage : aide forfaitaire de 5€ par habitant DGF
- Mise en œuvre d'une tarification incitative. Il s'agit de déployer les équipements nécessaires au suivi individuel de l'utilisation du service, de mesurer les risques, de sensibiliser la population, d'obtenir des éléments factuels sur le fonctionnement du service (fréquence de présentation des bacs...) : aide forfaitaire de 10 € par habitant DGF

Une demande de subvention pour l'aide à l'investissement lié à la mise en place de la redevance incitative sera déposée auprès de la Région pour un montant maximum de 250 000€.

- **PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Une demande de subvention pour l'accompagnement à la création du PLPDMA pour un montant de 4 500€ a été déposée auprès de la région le 10 février 2021

Afin d'être accompagnée dans l'élaboration du PLPDMA, la Communauté de communes a contractualisé avec le bureau d'études AJBD qui avait déjà réalisé l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative et qui de ce fait possède déjà de nombreuses données concernant le territoire.

La CCES a été créée par délibération en date du 2 novembre.

- **PREMIERE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »**

MONTAUROUX

Intercommunalité et bénévoles unis pour « Ménage ton lac »

Les équipes du service déchetterie ont procédé au nettoyage des bords du lac de Saint-Cassien. (Photos C. G.)

Une manifestation ouverte au public, intitulée « Ménage ton lac », a été organisée, ce week-end, par le service déchets de la communauté de communes du Pays de Fayence et l'office de tourisme intercommunal (OTI).

Les enfants des classes de cours préparatoire de l'école de La Ferrage, à Fayence, avaient montré l'exemple dès jeudi après-midi.

Vendredi, ce sont les agents intercommunaux qui s'y sont mis, en présence du président et maire de Seillans René Ugo et du vice-président en charge de ce secteur et maire de Bagnols-en-Forêt, René Bouchard.

Anne Guy, directrice du service intercommunal de gestion des déchets, a rappelé que *« cette opération a permis de montrer le cycle du ramassage, du triage et du traitement »*.

Les volontaires ont été accueillis dès samedi. *« En plus du ramassage, cela rappelle aux utilisateurs du lac et aux visiteurs qu'il faut en prendre soin »*, précise Xavier Bouniol, directeur de l'OTI. *« À la veille de la saison estivale, il est important d'accueillir les visiteurs dans un environnement propre. Le moindre papier dénature le paysage. »*

D'autres rendez-vous sont prévus, notamment le 18 septembre, pour le « World clean up day » : *« Notre volonté est de nettoyer d'autres lieux du Pays de Fayence, comme les sites des rivières et des autres lacs, car ramasser les déchets, c'est important pour protéger la faune, la biodiversité et ainsi éviter les accidents qui souvent découlent de l'incivilité. »*

Les déchetteries sont ouvertes et des bacs sont disposés partout sur le territoire : « La propreté est l'affaire de tous. »

C. G.

Erika et sa maman Béatrice ont montré l'exemple.

Ont été ramassés
60 kg d'emballages ;
100 kg d'ordures ménagères ;
150 kg de verre ;
500 kg d'encombrants.

- **RECRUTEMENT DE DEUX AMBASSADEURS DU TRI**

Afin de mettre en application le PLPDMA et d'accompagner la mise en place de la redevance incitative, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés en septembre.

- **SECONDE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »**

Afin de redonner un coup d'éclat à notre lac, il a été décidé de lui donner un grand coup de « Ménage Ton Lac #2 » dans le cadre de l'opération mondiale World Clean Up Day

Le Service Déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence ont organisé une journée de nettoyage autour du Lac de Saint Cassien, les 17 et 18 septembre.

Le 17 septembre, ce sont les collégiens de Fayence qui ont débuté cette opération « Ménage ton Lac » La journée s'est déroulée avec un nettoyage de sites le matin et différents stands d'animations et d'informations autour de l'environnement.
Les collégiens ont collectés 100 kg de déchets (20 kg d'emballages, 40 kg d'ordures ménagères.

Le lendemain, c'est plus de 100 personnes qui ont répondus présents, c'est ainsi plus de 1,5 tonnes qui ont été collectés (740 kg d'encombrants, 460 kg d'ordures ménagères, 80 kg d'emballages et 300 kg de verre).

Pays de Fayence : ménage ton lac, il y a le feu... et 1 tonne de déchets

Dans le cadre du World Clean Up Day, le service déchets et l'office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence ont, pour la seconde fois, organisé l'opération « Ménage ton lac » afin de redonner un coup d'éclat aux bords de ce dernier après la saison estivale. Cette opération grand public a remporté un vif succès et la pêche aux détritus a été, malheureusement, bonne : plus d'une tonne de déchets ont été ramassés par près de 200 personnes. Pour clore cette belle journée citoyenne, le sculpteur Alain Girelli a réalisé des œuvres avec les objets ramassés par les participants volontaires, avant qu'elles ne soient enfumées et marquées par le feu grâce à de la poudre de cade.

C. G.

L'opération a permis de redonner un coup d'éclat aux bords du lac.

- **CONVENTION « COM COLLECTE » - OUVERTURE D'UN ESPACE REEMPLOI SUR LE DECHETTERIE DE TOURRETTES**

La collectivité a pour objectif de développer sur ses déchetteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour ainsi encrer la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication, la sensibilisation autour de la question des déchets et favorise le changement de comportement.
Par ailleurs, l'article 57 de la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire impose aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie sociale solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

L'association COM'COLLECTE, structure relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a formulé une demande auprès de la CCPF afin de pouvoir installer un espace réemploi sur la déchetterie de TOURRETTES.

Une convention a été signé avec l'association COM'COLLECTE.

- **APPEL A PROJET « BIODECHETS » - ADEME/REGION**

La communauté de communes a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région sur « la généralisation du tri à la ource et la valorisation des biodéchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » et a été retenue.

Résumé du projet :
Afin de répondre à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, d'anticiper les prescriptions de l'arrêté préfectoral de l'ISDND du Vallon des Pins dont la capacité annuelle maximale de déchets autorisé pour la CCPF est de 8000 Tonnes et pour donner suite au vote du Conseil communautaire du 08 décembre 2020 pour l'approbation du principe du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vers la Redevance Incitative (RI), d'ici 2024, la CCPF souhaiterait :

- Etendre le compostage collectif dans les centres villages et les campings,
- Faire l'acquisition de lombricomposteurs individuels et collectifs pour les écoles, collèges,
- Mettre en place le broyage des déchets verts à domicile,
- Lancer une étude permettant de prendre en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie des usagers.

Ces dispositifs ont pour objectif de détourner les biodéchets des OMR, en incitant et en accompagnant les usagers à la pratique du compostage ou du lombricompostage et de déployer des alternatives au brûlage de déchets verts en mettant en place le broyage des déchets verts à domicile.

Ainsi la CCPF a déposé une demande de subvention pour un montant de 204 086€ auprès de l'ADEME et de 107 349€ auprès de la Région

- **PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :**

  - Renouvellement d'un marché et notification à la société VALEOR (Pizzorno) : Réception, tri, conditionnement des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur. Marché de prestation de services passé en Appel d'Offre Ouvert. Ce marché a débuté le 1er janvier 2021 pour une durée de 2 année renouvelable 2 fois par période de 1 an. Le montant estimatif du marché sur 4 ans est de 914 232€ TTC.

  - Passation d'un nouveau marché et notification à la société PROPOLYS (Pizzorno) : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 20 janvier 2021 pour une durée de 1 année renouvelable 1 fois pour une période de 1 an.
    Le montant estimatif du marché sur 2 ans est de 166 149,44€ TTC.
    Le marché n'a durée qu'une année et a été relancé, les prestations étant nouvelles, le marché ne corresondait pas aux besoins.

  - Renouvellement d'un marché et notification à la société ELIS : Location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents de la Communauté de communes. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 12 mai 2021 pour une durée de 1 année renouvelable 2 fois par période de 1 an.
    Le montant estimatif du marché sur 3 ans est de 98 918,93€ TTC.
    Ce marché est passé conjointement avec la régie de l'eau.

  - Passation d'un nouveau marché et notification à la société PROPOLYS (Pizzorno) : Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 11 juin 2021 pour une durée de 2 années.
    Le montant estimatif du marché sur 2 ans est de 234 078,24€ TTC.

  - Passation d'un nouveau marché et notification à la société TIMMAT : Fourniture d'une pelle hydraulique d'occasion sur pneus pour déchetterie. Marché de fournitures passé en Procédure Adaptée. Le montant de l'achat de la pelle est de 84 000€ TTC.

IV. EVOLUTION DU SERVICE

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2022

- **OPTIMISATION DES TOURNEES ET REDUCTION DES FREQUENCES DE COLLECTE**

L'optimisation de la collecte des déchets ménagers est l'une des solutions permettant de faire face :

- à la forte taxation de l'Etat sur les ordures ménagères non triées,*
- la flambée des prix des carburants

Enfin, adapter la fréquence des collectes aux besoins permet de susciter de nouveaux comportements et de favoriser les bonnes pratiques.

Pour certains quartiers où cela est possible, la mise en place progressive de la collecte en porte-à-porte à la place des « points de regroupement » va vpermettre d'améliorer le tri et de réduire le volume de la poubelle d'ordures ménagères.
Le nombre de tournée nécessaire à la collecte de ces ordures ménagères résiduelles est réduit. Par ailleurs, la suppression de certains de ces points de regroupement, souvent source d'incivilité, permet d'améliorer l'esthétisme des bords de route et de limiter les dépôts sauvages.

Dans le cadre de cette optimisation, et afin d'harmoniser l'organisation des tournées de ramassage des déchets, les jours de collecte pourront être modifiés et le nombre de passage hebdomadaire pourra évoluer afin de le réduire à une fois par semaine pour l'ensemble des usagers disposant d'un bac de collecte individuel.

L'optimisation des tournées de collecte d'ordures ménagères permet :

- D'éviter de collecter chaque semaine de trop nombreuses poubelles à demi-pleines,
- De préserver l'environnement du Pays de Fayence en diminuant les distances parcourues par les camions. Au-delà des économies de carburant, cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- De maîtriser les coûts de collecte des déchets,
- D'encourager les usagers à adopter de nouvelles habitudes pour produire moins de déchets et trier plus efficacement (compostage, achat de produits réutilisables ou de produits sans emballage à l'achat…)
- De préparer le passage à la redevance incitative, qui remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dès 2024.

- **MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF**

Pour encourager la pratique du compostage, la CCPF propose l'installation de sites de compostage collectif au plus près des habitants n'ayant pas de jardin ou d'extérieur.
Le compostage collectif consiste à favoriser la gestion des biodéchets dans un quartier, en pied d'immeubles.

Ainsi au cours du premier semestre 2022, 3 sites de compostage ont été installés sur la commune de Bagnols en Forêt et un sur la commune de Fayence. Ces sites sont venus s'ajouter à celui de Callian et à celui de Mons.

- **SEUIL DE PRISE EN CHARGE DES DECHETS PROVENANT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE**

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage

Par ailleurs, l'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

Pour les ordures ménagères :
Lorsque le service est rendu aux professionnels, la loi (art. L.2333-78 du CGCT) a rendu obligatoire son financement par une redevance spéciale à la charge de ces derniers et non par la contribution des ménages pour lesquels cette charge est devenue importante.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ; elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.
Le seuil d'exonération a été fixé à 3000 litres par semaine.
Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

Pour les cartons :
L'article 3.4.2 précise que « la collecte des cartons s'adresse aux agents économiques du Pays de Fayence et elle est assurée par la CCPF.
Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà, le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons, en souscrivant à un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. Pour les cartons, le producteur peut venir déposer ses cartons sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation.

- **APPEL A PROJET RELATIF A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES – PHASE 5 » LANCE PAR CITEO**

CITEO l'éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022, mène depuis 2018, le Plan de Performance des Territoires. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

La Plan de performance des Territoires permet notamment aux collectivités locales qui le souhaite, d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et d'améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés, via des leviers d'optimisation de collecte.

Pour mémoire, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur le Pays de Fayence a été mise en place en 2011.

La CCPF a souhaité répondre à cette 5ème phase d'appel à projets car dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2024, elle souhaite améliorer la desserte en porte à porte et de proximité sur les zones non ou mal équipées, harmoniser les schémas de collecte ainsi que les consignes de tri.

Ce projet s'intitule : Amélioration des dispositifs de collecte et concerne les leviers suivants :

LEVIER 2	Densification des colonnes aériennes pour la collecte du verre.
LEVIER 3.a	Bagnols-en-Forêt modification du schéma de collecte pour le verre passage en colonnes aériennes
LEVIER 3.b	Passage de bacs en colonnes pour les multimatériaux sur certains points
LEVIER 5.b	Harmonisation des consignes passage au multimatériaux

CITEO finance les appels à projets retenus à hauteur 50% du montant des dépenses éligibles.

La nature des dépenses pouvant prétendre à un financement sont les suivantes :
- Achats de fourniture d'équipement de pré-collecte et installations (équipement de collecte de proximité, habillages, stickers …),
- Frais de pilotage du projet (ressources humaines internes…),
- Achat de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés par le projet (affiches, mémotri…)

De plus, la CCPF ayant pris l'engagement d'instaurer la tarification incitative dans les 24 mois du projet, est éligible aux plafonds sur-bonifiés pour ses dépenses d'adaptation du dispositif de collecte sélective.

La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant permettront de financer une part des coûts d'investissements sur les contenants ainsi que la communication déployée pour la mise en place des différents leviers.

La mise en œuvre complète de cet appel à projets permettrait une aide financière de 52 000€.

En août 2022, CITEO a informé la Communauté de communes qu'elle était retenue pour les levier 2, 3a et 3b.
Des informations complémentaires devront être données pour éventuellement être retenu pour ce dernier levier.

- **PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :**

  - Passation d'un nouveau marché et notification à la société SIMPLICITI : Fourniture et maintenance d'un systeme de géolocalisation avec lecteurs de puce pour les véhicules de collecte. Marché de fournitures passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu des dispositions de l'article R.2122-4, 1° de la Commande Publique. Ce marché a débuté le 12 janvier 2022 pour une durée ferme de 3 années.
    Le montant estimatif du marché sur 3 ans est de 239 985,60€ TTC.

  - Passation d'un nouveau marché et notification à la société TERRACULTURE PROVENCE : Acquisition d'un broyeur de végétaux professionnel neuf, d'une remorque neuve et d'un contat de maintenance préventive et curative. Marché de fournitures et prestations de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 3 juin 2022. Le délai de livraison des fournitures est fixé par le titulaire à 84 jours. La durée du contrat de maintenace préventive et curative est d'un an renouvelable par période de 1 an sans pouvoir dépasser 3 ans.
    Le montant estimatif du marché 25 986,00€ TTC.

  - Renouvellement d'un marché et notification à la société PROPOLYS (Pizzorno) : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 20 janvier 2022 pour une durée de 1 année .
    Le montant estimatif du marché est de 100 900,20€ TTC.

  - Renouvellement d'un marché : Fourniture de composteurs individuels en bois et de bioseaux en plastique. Marché de fournitures passé en Procédure Adaptée. Le marché est décomposé en 2 lots et à une durée de un reconductible par période de un an sans

pouvoir dépasser trois ans :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture de composteurs individuels en bois. Notification le 08 août 2022 à la société EMERAUDE ID pour un montant maximum de 165 000€ HT.
- ✓ Lot n°2 : Fourniture de bioseaux en plastique. Notification à la société COLLECTAL le 08 août 2022 pour un montant maximum de 18 000€ HT.

- Renouvellement d'un marché : Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert. Marché de prestations de services passé en Appel d'Offre Ouvert. Le marché débute le 16 mai 2022 pour une durée initiale d'une année reconductible 2 fois par période de 6 mois. Il est décomposé en 2 lots :
  - ✓ Lot n°1 : Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert. Notification à la société EXA'RENT SASU (Pizzorno) pour un montant estimatif de 333 223,56€ TTC
  - ✓ Lot n°2 : Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetteri de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert. Notification à la société PASINI SAS pour un montant estimatif de 79 527,84€ TTC.

- Passation d'un nouveau marché : Enquête et sensibilisation en porte-à-porte des producteurs de déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence. Marché de prestations de services passé en Appel d'Offre Ouvert. Le montant estimatif du marché était 317 000€ HT. Une offre a été remise dans les délais pour un montant de 511 580€HT.
  Le marché a été déclarée sans suite pour infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, en raison de la présentation d'une seule offre inacceptable dont le montant excède largement les crédits inscrits au budget.
  Après modification du CCTP, le marché a ét relancé, avec réception des offres le 19 septembre 2022.

- Passation d'un nouveau marché : Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source et/ou gestion de proximité des biodéchets à la source. Marché de prestations intellectuelles passé en Procédure Adapté. Le montant estimatif du marché est 30 000€ HT. La réception des offres est fixée au lundi 12 septembre.

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2022

- **MENAGE TON LAC #3**

Vendredi 16 et Samedi 17 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » aura lieu.
Ces journées sont organisées en partenariat avec l'OTI et la ressourcerie La Source.

Le vendredi, ce sont environ 90 collégiens qui seront accueillis, avec au programme une matinée de ramassage des déchets et une après midi de sensibilisation à l'environnement.

Le samedi, en plus du nettoyage du Lac des ateliers créatifs pour les enfants, des conférences, des visite de la Maison du Lac ainsi qu'une quinzaine de stands seront proposé aux visiteurs.

- **POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF**

En complément des sites déjà installés sur les communes de Bagnols, Callian, Fayence et Mons, un travail va être mené afin de trouver des sites sur les communes de Seillans, Tourrettes et Saint-Paul. En parallèle, il sera proposé l'installation de sites de compostage partagé au sein des grosses copropriétés.

- **DEMARRAGE DE L'ETUDE SUR LES BIODECHETS**

Trois offres ont été réceptionnées le lundi 12 septembre et sont en cours d'analyse. L'étude devrait débuter d'ici la fin de l'année 2022.

- **MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE BROYAGE A DOMICILE**

Le broyeur commandé devrait arriver fin septembre 2022. Le règlement du service de prestation de broyage à domicile a été proposé en Bureau des Maires et devrait être voté au Conseil Communautaire de septembre.
Un véhicule pour tracter le broyeur est en cours d'acquisition.
La prestation de broyage devrait pouvoir débuter d'ici la fin de l'année 2022.

- **PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :**

  - Etude de faisabilité pou l'implantation d'une recyclerie

  - Marché d'acquisition de colonne aérienne avec préhension EASY pour la collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire dans le cadre de la Redevance Incitative.

  - Marché d'acquisition de tambours incitative, de lecteur de badge et de cache-conteneur incitatif dans le cadre de la Redevance Incitative pour équiper les points de regroupement du territoire de la Communauté de communes.

  - Marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères d'un faible volume (8m3).

  - Marché pour la création d'une plateforme végétaux en enrobé sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

  - Renouvellement du marché de collecte des points d'apport volontaire comprenant les emballages, les papiers, le verre et les cartons.
    Mise en place de la collecte du verre en points d'apport volontaire pour la commune de Bagnols-en-Forêt.
    Mise en place de la collecte en bi-flux : emballages et papiers dans les mêmes colonnes et collecte du verre de façon séparée.

  - Renouvellement du marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective afin de prendre en compte le collecte en bi-flux.

ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2020.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2020.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2020.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2020.

Annexe n°5 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2020.

Annexe n°6 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2020.

Annexe n°7 : Tableau détaillé des différents marchés

ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2021

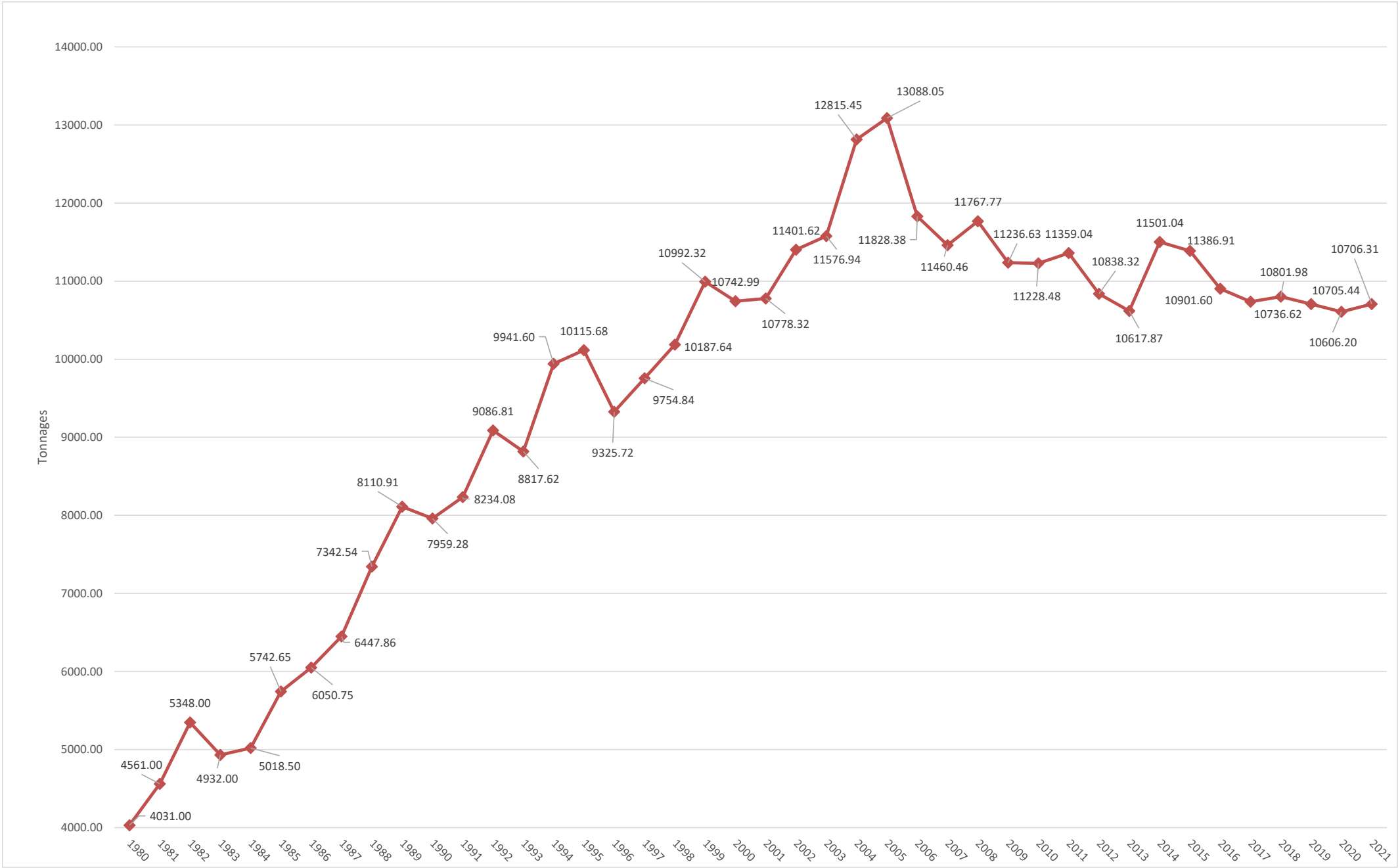

ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2021

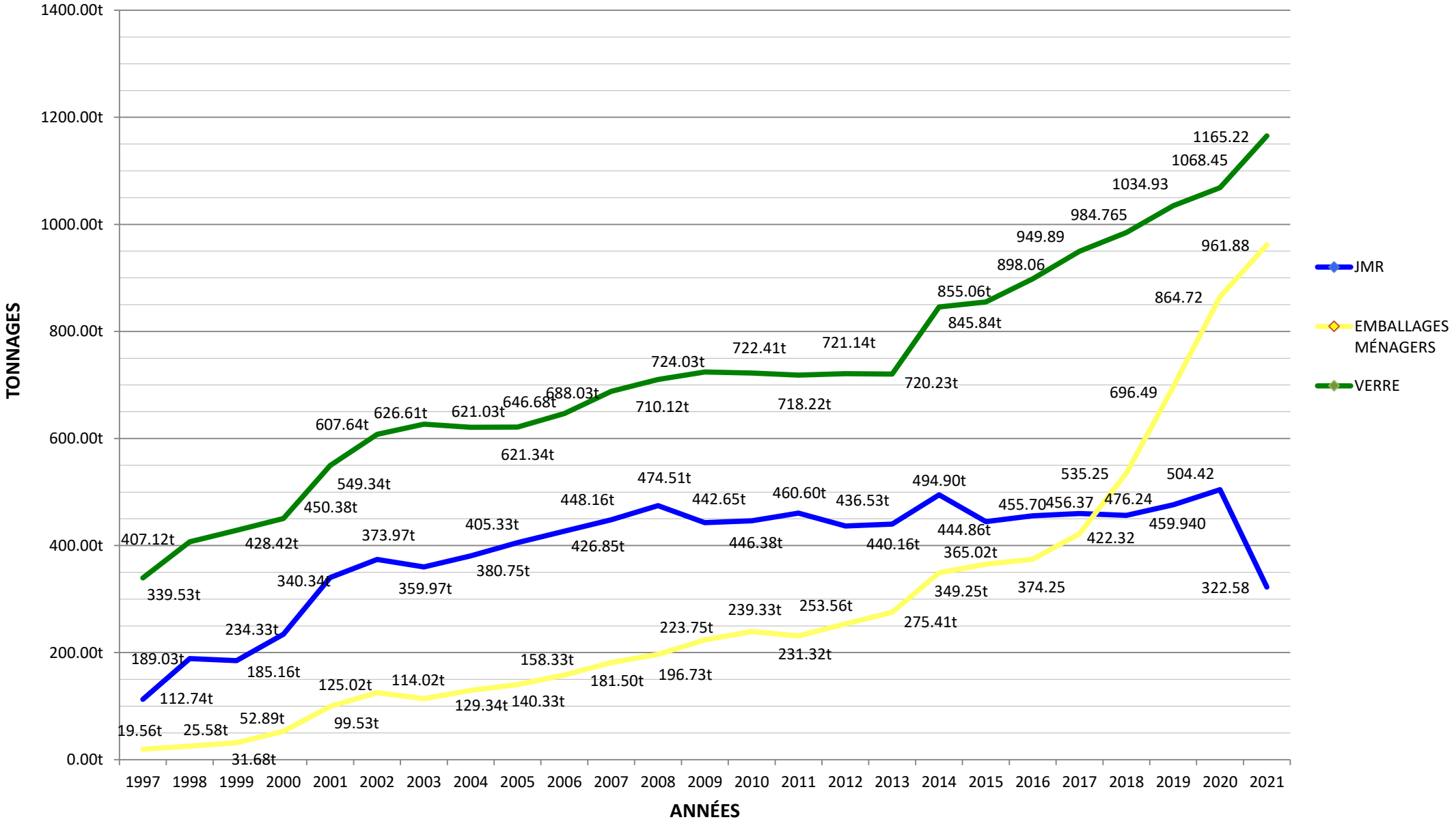

ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2021

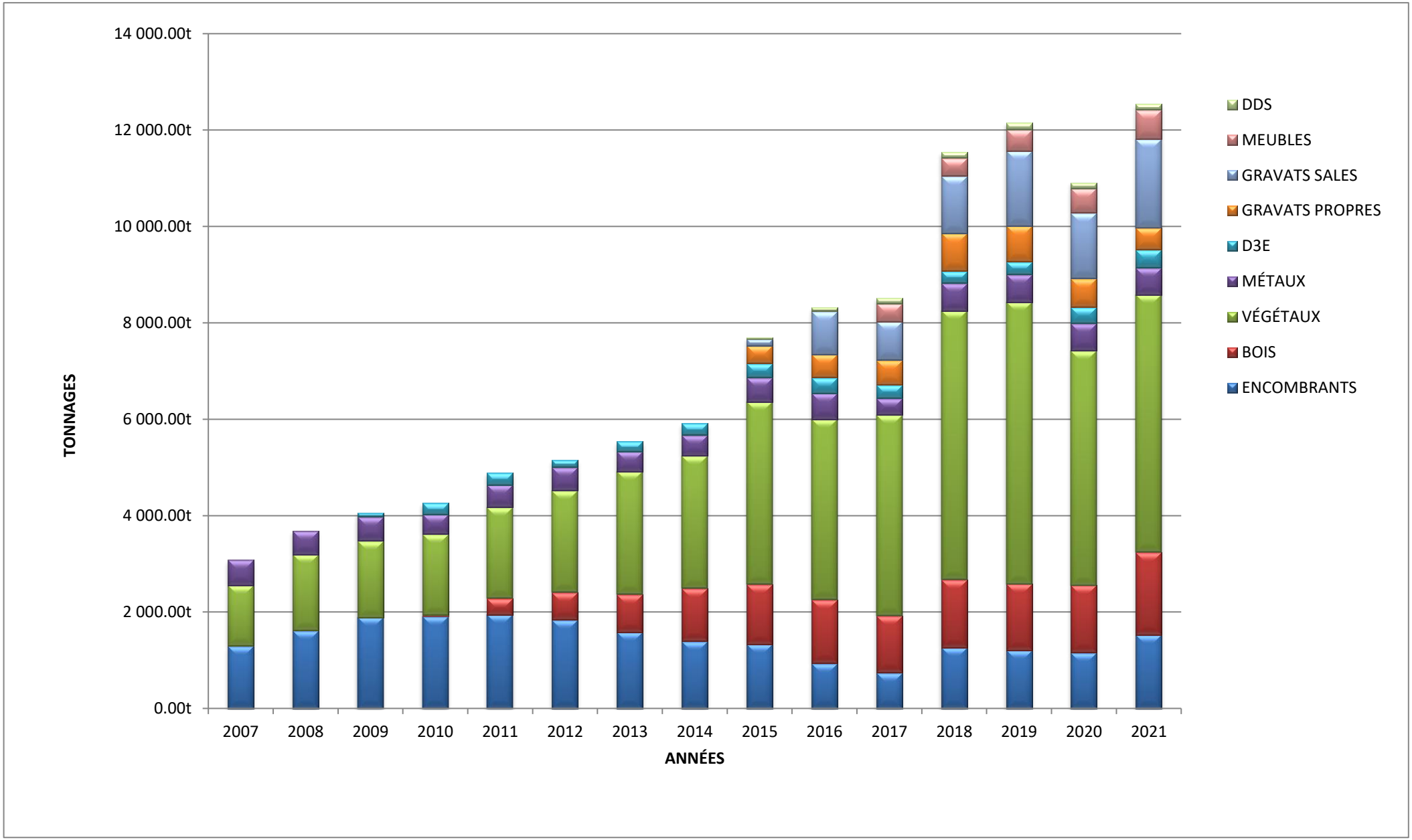

ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2021

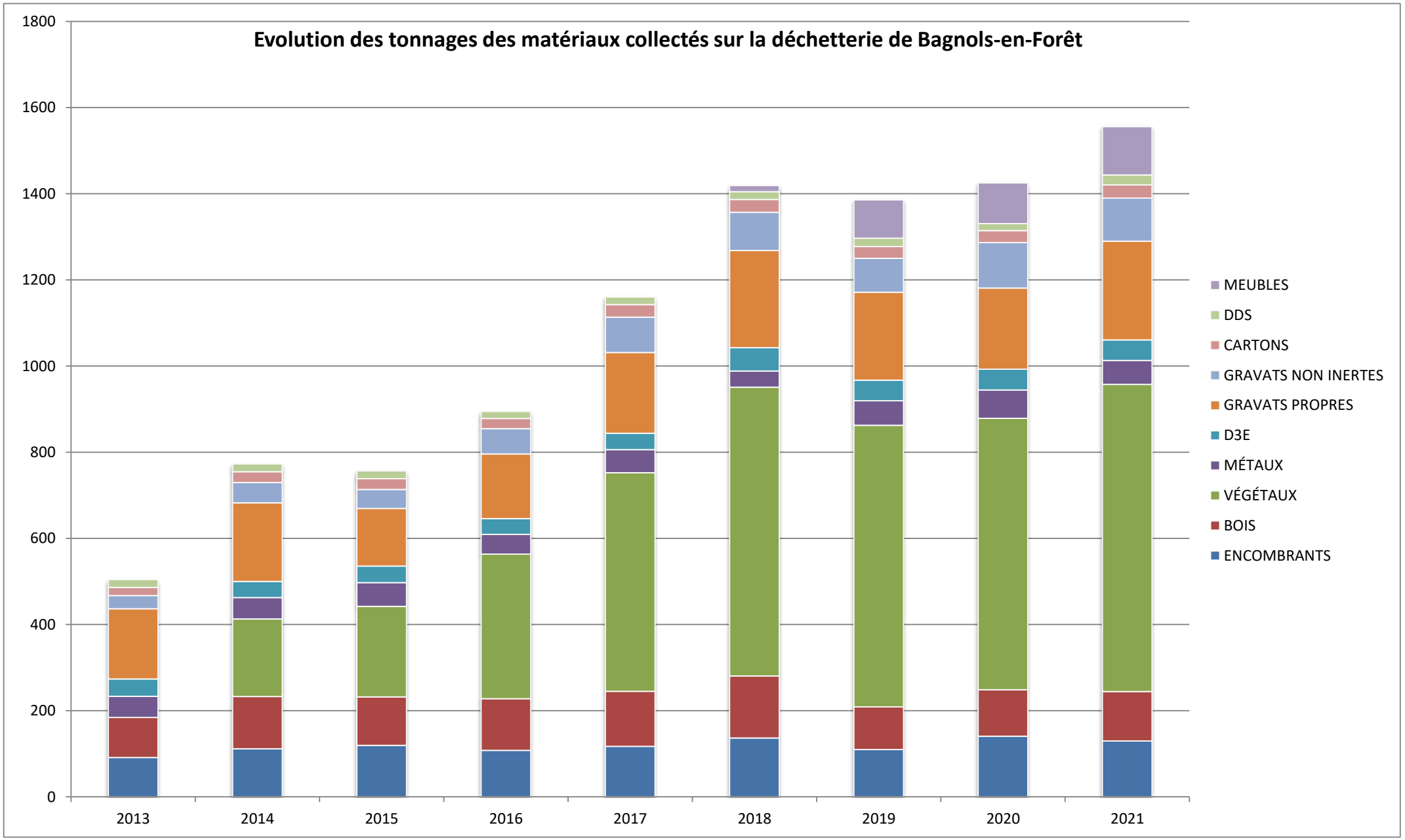

ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE AUTOMATIQUE DE 2018 à 2021

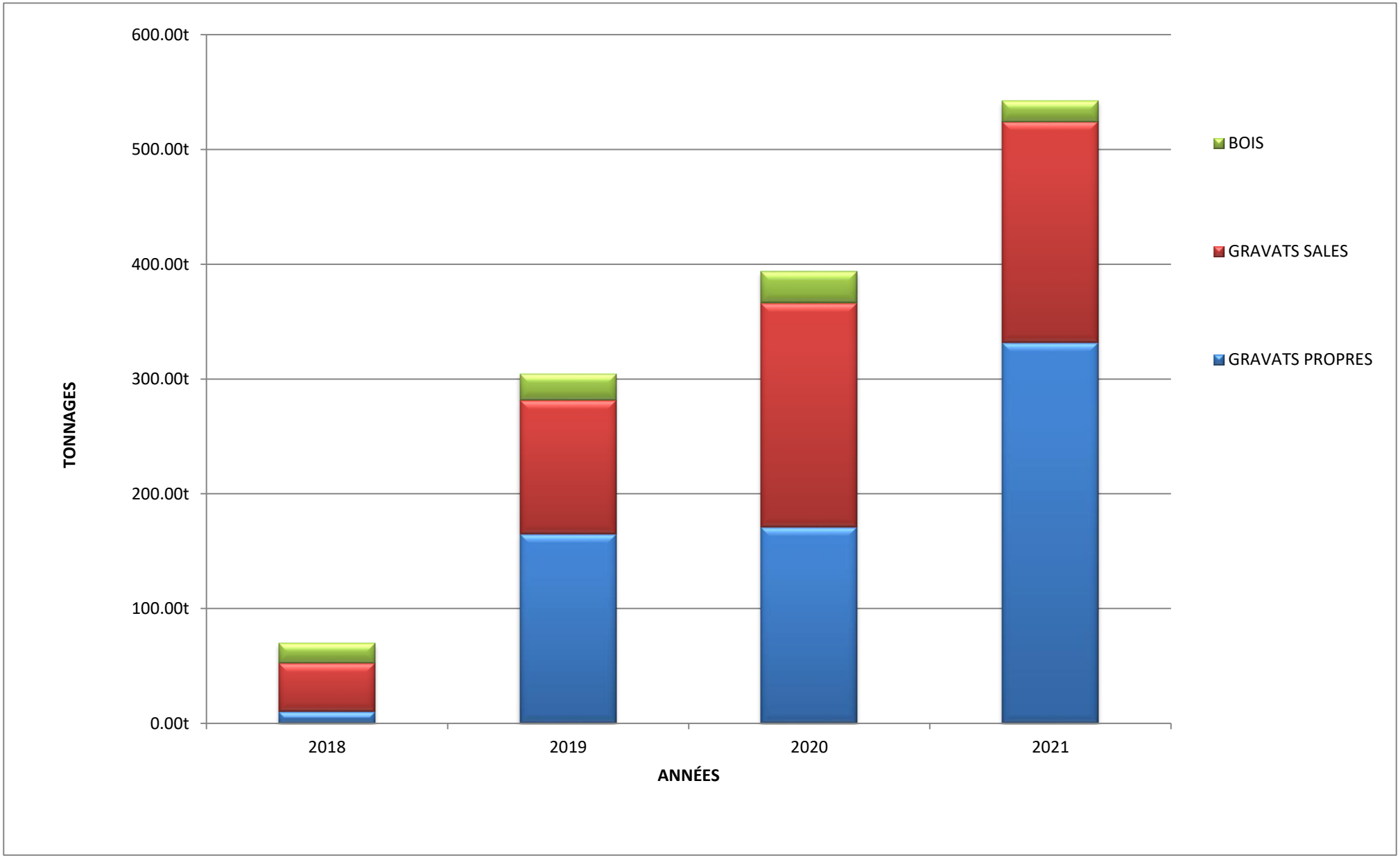

ANNEXE N°6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2021 (cartons des entreprises et des particuliers)

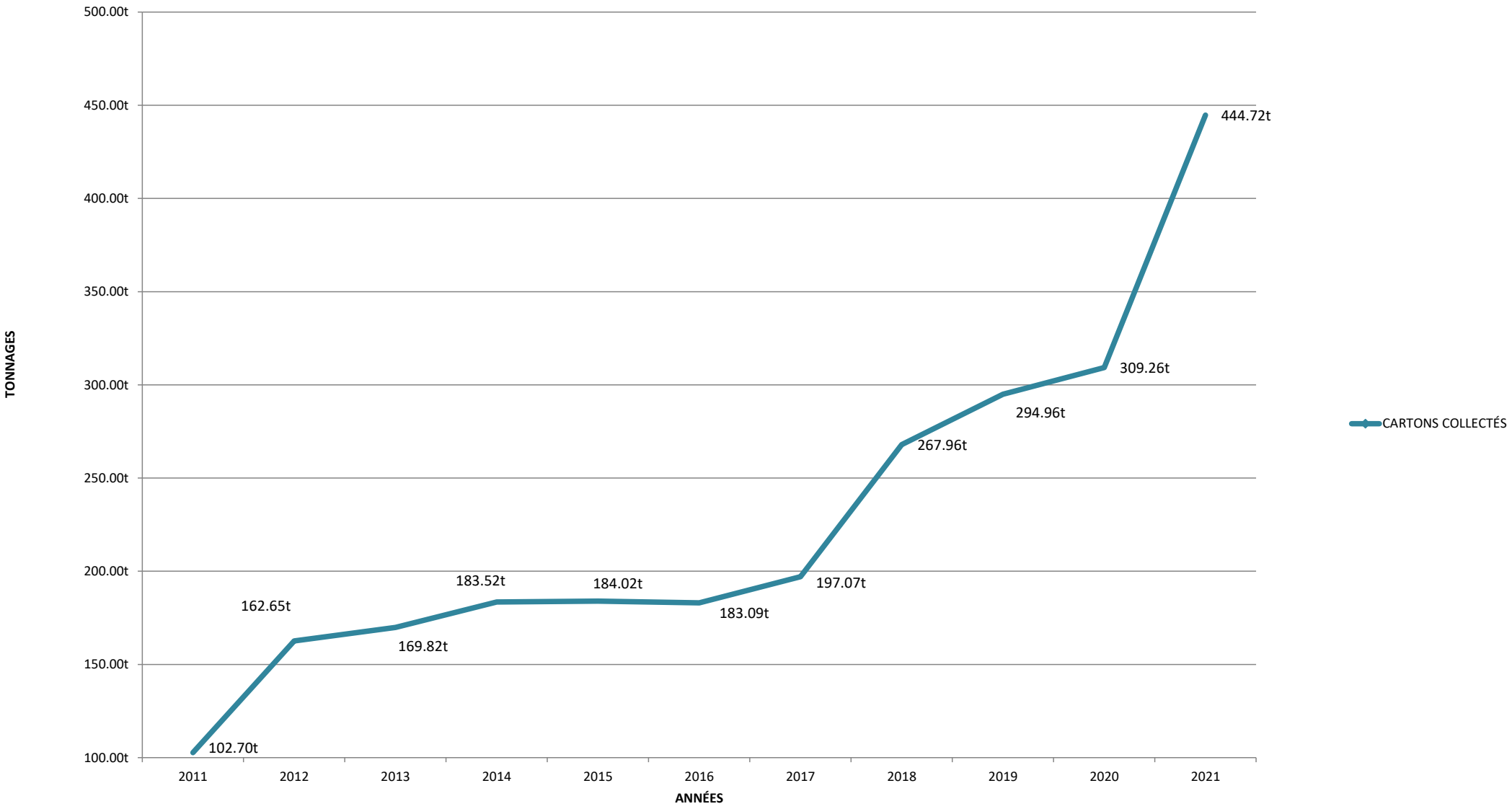

ANNEXE N°7 : TABLEAU DETAILLE DES DIFFERENTS MARCHES

N° du marché	Objet du marché	N° lot	Descriptif du lot	Attributaire	Date démarrage	Durée du marché - ferme	Reconduction	Échéance	Type de marché
TTOM 2019	Traitement des ordures ménagères du Pays de Fayence			SMIDDEV	01/01/2019	2 ans	4 reconductions de 3 mois	31/12/2021	AO
QT 2018	Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du Quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert ; traitement et/ou valorisation des papiers et des cartons issus des deux installations	1	Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert	PASINI	16/05/2018	2 ans	4 reconductions de 6 mois	15/05/2022	AO
		2	Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert	PASINI					
COMP 2019	Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioseaux			EMERAUDE ID	27/05/2019	3 ans	-	26/05/2022	MAPA
PAV 2018	Collecte des emballages, des papiers et du verre en points d'apport volontaire			VALEOR	01/01/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	31/12/2022	AO
2020COLLCARTONS	Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer			PROPOLYS	20/01/2021	1 an	1 reconduction de 1 an	19/01/2023	MAPA
PRVERRE 2019	Collecte du verre en points de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt			PROPOLYS	10/05/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	09/05/2023	MAPA
2021OMEASY	Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations			PROPOLYS	11/06/2021	2 ans	-	10/06/2023	MAPA
2020 BOM	Fourniture de châssi-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers	1	Fourniture de châssis-cabine neufs de 12 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS	12/10/2020	3 ans	-	11/10/2023	AO
		2	Fourniture de bennes neuves de 9m3 environ avec une charge utile supérieurs à 3 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
		3	Fourniture de châssis-cabine neufs de 16 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS					
		4	Fourniture de bennes neuves de 12m3 environ avec une charge utile supérieurs à 5 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
2021 LAVEPI	Location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents de la Communauté de communes			ELIS	12/05/2021	1 an	3 reconductions de 1 an	11/05/2024	MAPA
2020 BAC	Fourniture de conteneurs de surface ; de colonnes aériennes pour la collecte sélective ; de cache-conteneurs, de parois occultantes et de plateformes béton	1	Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers, emballages et verre)	SULO	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) et des cartons	UTPM	13/05/2020				
		3	Fourniture, transport et déchargement de cache-conteneurs et de parois occultantes	SARL GERARD DIDIER	20/05/2020			20/05/2024	
		4	Fourniture, transport et déchargement de plateformes en béton pour le maintien des conteneurs	QUADRIA	13/05/2020			12/05/2024	
CSOM 2020	Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux, traitement et/ou valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que des déchets issus des déchetteries de Tourrettes et de Montauroux et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt, commercialisation de certains déchets issus des trois sites.	1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes	SOFOVAR	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Tri, conditionnement des papiers et des cartons et commercialisation des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux.	SOFOVAR					
		3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants de la déchetterie de Tourrettes et du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport, tri et traitement des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes.	PASINI					
		4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes.	SOFOVAR					
		5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.	SOFOVAR					
		6	Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement.	PASINI					
		7	Transport et traitement des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	PASINI					
		8	Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	SOFOVAR					
2020 LAVBAC	Lavage et désinfection des conteneurs roulants, des conteneurs enterrés de marque ECOLLECT, des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type easy et des colonnes aériennes	1	Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence	PROPOLYS	14/10/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	13/10/2024	AO
		2	Lavage, désinfection et graissage des conteneurs enterrés de marque Ecollect	PROPOLYS					
		3	Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "EASY"	DRAGUI TRANSPORT					
		4	Lavage et désinfection sur la partie extérieure des colonnes aériennes	A2C	05/11/2020			04/11/2024	
2020 CDT	Réception, tri, conditionnement des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur			VALEOR	01/01/2021	2 ans	2 reconduction de 1 an	31/12/2024	AO